

MEMORIAL

**Assemblée constituante genevoise
Séance plénière
26 mars 2009**

**Salle du Grand Conseil
de 14h00 à 18h15**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture**
- 2. Vote sur la validité de la convocation du 11 mars 2009 et de l'Ordre du jour du 18 mars 2009**
- 3. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée du 2 février 2009 (remise du PV en séance)**
- 4. Prestation de serment de M. Olivier Fatio**
- 5. Personnes excusées**
- 6. Communications de la Présidence**
- 7. Désignation des scrutateurs**
- 8. Règles de débat**
- 9. Commissions :**
 - I. Commissions thématiques : décision sur la liste des commissions thématiques et leur domaine de compétence (article 23 alinéa 2)
 - Projet de répartition des compétences des commissions thématiques, dit "Tanquerel / Hottelier" (annexe 1)
 - Projet de répartition des compétences des commissions thématiques, Verts et Associatifs (annexe 2)
 - Projet de répartition des compétences des commissions thématiques, AVIVO (annexe 10)
 - Tableau de synthèse des projets de répartition des compétences des commissions thématiques (annexe 3)
 - II. Commissions thématiques : proposition de la Présidence de répartition des sièges de commission thématique entre les groupes (article 24 alinéa 3)
 - III. Commission du contrôle financier : élection des 3 membres (article 31)
 - Liste des Candidats à la Commission du Contrôle financier (annexe 4)
- 10. Planification des travaux : adoption de la proposition du Bureau**
 - Envoyé par courrier du 18 mars 2009
- 11. Prise d'acte de la remise du rapport sur la journée Remue-méninges du 7 mars 2009**
- 12. Propositions des Constituantes et Constituants 24/03/2009 2/2**
 - Projet de résolution, déposé le 18 mars 2009, par le groupe UDC (annexe 5)
 - Projet de résolution, déposé le 20 mars 2009, « Objectif développement équilibré et durable » (annexe 6)

- Projet de résolution, déposé le 23 mars 2009, par le groupe Associations de Genève: "Résolution relative au travail en Commission thématique" (annexe 7)
- Projet de résolution, déposé le 23 mars 2009, par le groupe Associations de Genève: "Respect des propositions et pétitions" (annexe 8)
- Projet de Résolution, déposé le 23 mars 2009, par le groupe MCG concernant les commissions thématiques: "Résolution-MCG" (annexe 9)

13. Date de la prochaine séance de l'Assemblée

14. Divers

15. Clôture

1. Ouverture

La Présidente. Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance plénière de notre Assemblée.

2. Vote sur la validité de la convocation du 11 mars 2009 et de l'ordre du jour du 18 mars 2009

La Présidente. Je vous propose de passer à l'ordre du jour qui vous a été envoyé par e-mail, sous format papier et que vous avez sous les yeux, dans une version amendée. Je mets cette version au vote.

Par 62 oui, 0 abstentions, 5 non, l'ordre du jour amendé est approuvé.

3. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée du 2 février 2009.

La Présidente. Vous disposez de 10 jours pour faire parvenir à la Présidence les modifications que vous souhaiteriez voir apportées à ce procès-verbal ; sans contestation dans les 10 jours, il sera considéré comme adopté.

4. Prestation de serment de M. Olivier Fatio.

La Présidente. Je demande à M. Olivier Fatio de venir au devant de la salle. Je demande à l'Assemblée de se lever.

M. Fatio, je vous demande de lever la main droite et de dire, lorsque j'aurai lu le texte de la prestation de serment : « Je le jure », « Je le promets », « Je m'y engage ».

« Pour l'avenir de la République et canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage

à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple, dans le respect du droit et en ayant pour seul guide les intérêts de la République, ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux ;

à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle Constitution dans le délai prévu par la loi ;

à respecter le règlement de l'Assemblée constituante ;

à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel. »

M. Fatio. « Je m'y engage ».

5. Personnes excusées

La Présidente. 2 personnes se sont excusées : M. Thierry Tanquerel, Socialiste pluraliste, et Mme Carine Bachmann, Verts et Associatifs.

6. Communications de la Présidence

La Présidente. Nous avons plusieurs communications à vous faire. La première, c'est une simple information : la séance de ce jour est considérée comme deux séances, avec deux fois des jetons de présence. Ensuite, la Présidence souhaiterait d'abord vous faire un petit bilan du travail qui a été fait à ce jour. La Présidence pense en effet important qu'il y ait un point de situation pour que tous les Constituants puissent se rendre compte du travail qui a été abattu jusqu'ici. Pour l'heure, et depuis que le Nouveau bureau a été mis en place ainsi que la Coprésidence, il y a eu 6 réunions de Bureau à raison de 3 heures par semaine ; 3 réunions de Bureau élargi aux chefs de groupes de 2 heures à chaque fois, des réunions régulières de la Présidence, à raison de 2 heures par semaine, évidemment de multiples contacts téléphoniques. En l'absence de secrétaire général, on peut dire que le travail de la Coprésidence représente actuellement quelque 20 heures par semaine, et près d'un temps complet pour la présidente en exercice.

Outre le secrétariat qui ne compte pas ses heures et que je remercie de son travail gigantesque, les membres du Bureau ont abattu une tâche considérable au sein des groupes de travail dont la mission était ou est de rédiger le profil et le cahier des charges du futur secrétariat général, dépouiller les 63 dossiers de candidatures, présenter les dossiers retenus pour le Bureau de lundi prochain, trouver des locaux. A cet égard, l'état des lieux qui devait se faire aujourd'hui n'a malheureusement pas pu être concrétisé, en l'absence du fonctionnaire responsable de l'ouverture des locaux. Le travail du Bureau a consisté aussi à commander le mobilier et installer le secrétariat, proposer le matériel informatique pour les Constituants et Constituant(e)s et en prévoir la maintenance, élaborer la planification des travaux sur les 4 ans, organiser la journée « remue-méninges » et en faire un rapport, prévoir le concept de communication, et je m'arrête là, car j'ai peur que cela devienne une liste à la Prévert dont il ne manquerait que le raton laveur. Mais des décisions ont été prises s'agissant de la question des indemnités et des jetons de présence, tant pour les groupes que les assistants parlementaires, ceci permettant une prise en compte équitable des groupes, quelle que soit leur taille. Dans un souci d'économie, la Présidence a renoncé à l'indemnité annuelle que le Grand Conseil prévoit normalement pour ses tâches particulières.

On peut aussi parler des multiples contacts avec les autorités, Conseillers d'Etat, Chancelier, services de l'administration dont le Département des finances, du protocole, ou encore le Sautier du Grand Conseil dont les conseils ont été fort utiles. Nous avons toujours trouvé une oreille attentive et des conseils judicieux de la part de fonctionnaires, souvent désolés et surpris de constater les difficultés rencontrées quotidiennement par le secrétariat et le Bureau. Le budget est en train d'être élaboré ; il fallait en effet attendre de connaître le coût de location des locaux, de son aménagement, le prix des ordinateurs, voire le traitement du secrétaire général et des membres du secrétariat, le montant des indemnités pour les Constituants avant d'élaborer un projet de budget qui vous sera soumis en mai lors de la prochaine plénière. Vous l'avez compris, il s'agit pour les Constituant(e)s, et pour la Constituante en général de se doter des moyens de fonctionnement et de prendre sa place dans le canton, dans une situation que l'on peut comparer au choix à une course d'obstacles dont nous n'avons pas d'autres options que d'en sortir vainqueur, ou à un projet passionnant et unique que nous avons l'honneur, la chance et la responsabilité de mener collectivement à bien d'ici 4 ans.

Je passe aux autres communications de l'ordre du jour.

Nous avons tout d'abord reçu deux propositions, dont l'une collective, selon le règlement, article 64, qui nous est parvenue ce matin et qui nous a été déposée officiellement par le Groupe des femmes pour la parité. Cette proposition comprend 642 signatures, m'a-t-on dit, je ne l'ai pas vérifié, à raison de 184 hommes et 358 femmes. Elle sera renvoyée pour traitement dans les commissions thématiques. Par ailleurs, nous avons également reçu, il y a quelques mois, la proposition AVIVO qui sera également renvoyée aux commissions thématiques, dès que celles-ci seront installées. Une autre information concerne les cercles thématiques. Vous le savez, ces cercles thématiques peuvent être créés ; il suffit qu'un certain nombre de personnes décide d'en créer un et l'annonce au Bureau pour que le cercle commence à exister. Le premier cercle qui a été créé et dont l'annonce nous est parvenue par lettre, le 16 mars 2009, est le cercle « Les jeunes », composé de M. Murat Alder, Cyril Mizrahi, Louise Kasser et Florian Irminger. L'objectif de ce cercle est de rassembler les jeunes élus visant à porter la voix des jeunes et d'être en lien avec les jeunes intéressés qui ne siègent pas à la Constituante.

La Présidence est très heureuse de vous annoncer que plusieurs communes se sont d'ores et déjà manifestées pour accueillir les travaux de la Constituante. Parmi celles-ci, la première a été Cologny, puis Céligny, Cartigny, et tout récemment, Vernier qui vient de nous proposer de nous accueillir.

En ce qui concerne les ordinateurs qui seront remis aux Constituants, la Présidence vous remercie de bien vouloir remplir le formulaire que vous avez reçu, pour que nous puissions procéder le plus rapidement possible à la commande, que ce soit sous forme de Mac ou de PC. S'agissant des cartes de parking, M. Baldassari, huissier, se tient à disposition pour fournir une carte de sortie, pour les personnes qui sont d'ores et déjà au parking Saint-Antoine.

Concernant l'intégration des locaux, une information sera donnée dès le 1^{er} avril 2009 en espérant qu'ils pourront accueillir les commissions thématiques, dès le début de leurs travaux.

Dernière information, en ce qui concerne la publication du règlement dans la FAO, certains d'entre vous se sont étonnés de ne pas la voir ; la Présidence a préféré attendre la séance d'aujourd'hui durant laquelle il y aura un certain nombre d'annexes au règlement qui seront votées – du moins, nous l'espérons – pour pouvoir procéder à la publication du règlement dans son entier dans la FAO. J'en ai terminé avec les communications.

7. Désignation des scrutateurs

La Présidente. Comme nous allons procéder à des élections qui seront ouvertes, nous avons désigné deux scrutateurs qui devront prendre contact avec M. Eggly, Coprésident, quand il s'agira de passer aux votes ; MM. Gauthier et Genecand ont tous deux accepté leur mandat.

8. Règles de débat

La Présidente. Nous référant à l'article 45 du règlement, nous vous proposons que pour la séance de ce jour, les règles de débat soient celles du débat organisé, ceci d'entente avec les membres du Bureau et les chefs de groupe. Je passe donc formellement au vote, et à chaque fois que nous allons aborder un point, je vais rappeler les règles qui vont s'appliquer.

Mise aux voix, la proposition de règles de débat organisé, selon l'art. 45 du règlement, est acceptée par 60 oui, 9 non, 4 abstentions.

La Présidente. Je précise que nous allons faire une suspension de séance de 16h00 à 16h30.

9. Commissions :

I. Commissions thématiques : décisions sur la liste des commissions thématiques et leur domaine de compétence (article 23, alinéa 2)

- Projet de répartition des compétences des commissions thématiques dit « Tanquerel / Hottelier »
- Projet de répartition des compétences des commissions thématiques, Verts et Associatifs
- Projet de répartition des compétences des commissions thématiques, AVIVO
- Tableau de synthèse des projets de répartition des compétences des commissions thématiques

La Présidente. Nous avons reçu dans les délais 3 propositions, dont l'une que l'on peut considérer un peu « hors délai » par rapport au délai suggéré par le secrétariat et le Bureau. La première proposition que nous avons appelée la proposition « Tanquerel-Hottelier » fait l'objet de l'annexe 1 ; la deuxième, celle des Verts et Associatifs fait l'objet de l'annexe 2 ; le projet de répartition des compétences des commissions thématiques, proposition AVIVO figure à l'annexe 10, parce qu'elle s'est faite après l'envoi des documents pour la présente séance. Enfin, nous avons également dans l'annexe 3 un tableau de synthèse pour les deux projets, « Tanquerel-Hottelier » et le projet des Verts et Associatifs.

Pour ce point à l'ordre du jour, nous proposons la procédure suivante : chacun des représentants « proposant » de l'une des propositions a 3 minutes pour présenter sa proposition ; ensuite, nous allons voter les 3 propositions après le débat, bien sûr, et la proposition qui aura recueilli le moins de voix sera éliminée ; nous ferons ensuite voter sur les deux propositions qui auront retenues le plus de voix. Si ces règles vous paraissent claires, je vous propose de procéder ainsi.

En ce qui concerne la première proposition, dite « Tanquerel-Hottelier », je demande à M. Hottelier de prendre la parole.

M. Hottelier. Je vous remercie, Madame la Présidente, chers et chères collègues. Le projet que M. Tanquerel et moi-même avons mis au point remonte au tout début de l'installation de notre Constituante. Lorsque nous nous étions réunis pour discuter au premier abord à bâtons rompus de ce que pourrait faire la Commission du règlement, nous avons rapidement examiné la question des commissions. C'était une question centrale, avec les deux autres questions qu'étaient la question de la présidence et celle de la procédure à suivre. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour discuter du thème des commissions. J'aimerais dire ici que le projet qui vous est présenté est un projet qui n'avait à l'origine – et qui n'a toujours – qu'une vocation indicative. Il remonte à assez loin puisque nous avons travaillé là-dessus avec M. Tanquerel depuis la fin de l'année dernière. Il a été affiné par la suite et le projet qui vous est présenté maintenant reflète une image des thèmes que notre Constituante devra *nolens volens* aborder, parce que ce sont des thèmes qui composent le droit constitutionnel contemporain. Chacun des cinq thèmes qui sont mentionnés dans ce projet et qui font suite à la procédure que le règlement impose en la matière correspondent à l'une des rubriques que l'on trouve dans toutes les Constitutions cantonales ou fédérales actuelles.

Je vais vous dire un certain nombre de points rapidement. Le premier, c'est que la vision qui vous est présentée est une vision qui se veut extrêmement équilibrée. Je ne fais pas ici de comparaison avec les deux autres propositions qui nous ont été soumises entre temps, mais je tiens à dire qu'il n'y a aucun chapitre qui est ignoré et, en sens inverse, aucun chapitre qui est surestimé. Chacun des cinq thèmes occupe une place qui se veut équilibrée et qui permettra à chacune des commissions que nous allons instituer aujourd'hui de se prononcer en détail, avec les risques de conflits positifs ou négatifs de compétences, que nous avons voulu aussi limités que possible ; on ne peut pas exclure que pour ce qui est de la question des droits politiques, il y ait un lien avec la commission qui s'occupera des 3 pouvoirs ainsi qu'avec la question de l'organisation territoriale. Sous cet angle-là, nous nous sommes inspirés de ce qu'ont fait avant nous nos ex-collègues vaudois et fribourgeois ; nous nous sommes inspirés des modèles qu'ont utilisés les Constituants de ces cantons lorsqu'ils ont adopté leur règlement. Deuxièmement, la vision qui vous est présentée ici se veut être une vision assez rationnelle. Il n'y a aucun parti pris idéologique, c'est une vision presque académique du droit constitutionnel ; étant tous les deux enseignants à l'Université, j'étais très content de voir qu'avec mon collègue Thierry Tanquerel – nous avons dans un premier temps travaillé séparément – quand finalement nous nous sommes réunis, nous nous sommes rendu compte que nous avions une vision presque totalement convergente sur les thèmes. Il est vrai, par exemple, qu'en ce qui concerne la dénomination de certaines commissions, il y avait une sensibilité qui pouvait être différente, mais nous avons réussi à nous mettre d'accord ; je ne forcerai pas le trait en disant que si un membre du groupe Socialiste pluraliste et un membre du groupe Libéraux & Indépendants arrivent à se mettre d'accord, c'est de bon augure pour la suite des travaux. Mais, comme je vous l'ai dit, la vocation de ce document est indicative. Ce qui vous est proposé, c'est de voter sur les titres qui sont en gras dans le document, c'est-à-dire les titres de 1 à 5, avec les dispositions générales et les 4 autres thèmes qui suivent ; ce qui figure en petits caractères, à l'intérieur des titres dans le document original qui vous a été remis, a véritablement une valeur indicative ; nous l'avons fait à la demande des membres de nos groupes respectifs, pour indiquer à nos collègues ce qui pourrait se faire dans le cadre de ces commissions. J'appuie donc assez fortement ce projet – vous n'en serez pas surpris – qui, je crois, nous garantit une vision complète, exhaustive, équilibrée et rationnelle de nos travaux.

La Présidente. Je donne la parole au représentant du groupe des Verts et Associatifs

M. Savary. Je vais insister sur trois points. Premièrement, nous proposons une démarche certes différente de la proposition de MM. Hottelier et Tanquerel, mais qui n'est pas dirigée contre cette proposition issue de la Commission du règlement. Ce faisant, deuxièmement, nous amenons une répartition plus équilibrée des tâches entre les commissions et, troisièmement – c'est un point important – nous avons pu intégrer un certain nombre de remarques et de commentaires au cours de ces dernières semaines provenant d'un large dialogue entre les différents groupes, voire même d'une concertation plus élaborée entre certains groupes. Rappelons tout d'abord que notre objectif commun, c'est d'aboutir à un vote positif du peuple en 2012 et cet objectif doit passer par une large consultation sur les points chauds qui agitent notre République. Rappelons aussi que le Souverain a confié à notre Assemblée la mission de donner une vision pour l'avenir de Genève qui doit passer par un débat politique sur les enjeux fondamentaux qui intéressent les habitants de la région. Avant toute considération sur les moyens juridiques à adopter, c'est un débat politique sur les fins que nous souhaitons privilégier. Or, confier l'ensemble des tâches de l'Etat à une seule commission n'offre pas les conditions les plus favorables pour mener ce débat. Sous forme de boutade, je dirais que cela revient à imaginer de faire circuler le TGV sur notre modeste réseau de tramway genevois ; c'est vouloir aller beaucoup trop vite sur des voies beaucoup trop tortueuses. Les tâches de l'Etat regroupent une liste impressionnante de sujets à controverse et qui sont complexes, de surcroît. Une seule commission mammoth traitant des tâches de l'Etat aura bien du mal à venir au bout de la sienne qui sera de traiter

l'ensemble de ces points. C'est pourquoi nous proposons de répartir les tâches de l'Etat en deux commissions, l'une qui regroupe les tâches territorialisées, comme la mobilité, par exemple, ou le logement, l'autre qui englobe les tâches n'ayant pas une influence directe sur le territoire, comme par exemple la santé ou l'éducation. En corollaire, les thèmes des droits politiques, qui sont sans doute les moins étendus, et ceux des autorités peuvent aisément être regroupés au sein d'une commission qui traitera du ou des pouvoirs au sens large. Etant entendu que les droits fondamentaux, d'une part, et l'organisation territoriale, d'autre part, forment des tous cohérents et suffisamment garnis, nous avons là un quintet qui rend la répartition générale beaucoup plus équilibrée que la première proposition qui nous est faite. Je l'ai dit, nous avons pu tenir compte d'un certain nombre de remarques et d'objections ces dernières semaines, et nous les avons intégrées en partie dans nos propositions. Pour le reste, je crois qu'il faut rappeler premièrement que nous n'avons pas l'intention de faire de notre assemblée un Ersatz du Grand Conseil, de même, nous nous garderons bien de la tentation d'inscrire une longue liste de points « programmatiques » dans cette nouvelle Constitution. Il s'agit plutôt d'une exigence de concision générale qui va traverser l'ensemble des travaux des commissions et il faudra s'en rappeler lorsque nous travaillerons les uns et les autres dans nos diverses commissions.

La Présidente. M. Savary, je vous demande d'être plus bref.

M. Savary. Madame la Présidente, j'en ai presque terminé. C'est pourquoi notre groupe vous invite à voter notre proposition, qui premièrement, fournit le cadre le plus favorable au débat politique que nous devons mener, qui en second lieu offre une voie pragmatique et praticable pour nos travaux en commissions, qui, enfin, maintient les conditions optimales pour la future rédaction du texte constitutionnel.

La Présidente. Nous passons maintenant la parole à M. Rochat pour le groupe AVIVO, pour la troisième proposition.

M. Rochat. Merci, Madame la Présidente. L'AVIVO a passé en revue l'ensemble des questions qui, pour la population genevoise, nécessitent de figurer dans la future Constitution pour définir le rôle de l'Etat et les bases de la législation. Le regroupement des sujets à examiner entre 5 commissions thématiques nous a amenés à une répartition très différente de celle qui est proposée dans l'annexe 1. Nous avons regroupé dans une commission les principes généraux et les aspects institutionnels liés fortement à des compétences juridiques, et réparti les domaines concrets et proches de la vie du citoyen en 4 autres commissions. Cette approche a pour nous l'avantage de rééquilibrer la masse de travail qui devra être assumée par chaque commission, et de permettre de mieux répartir les membres de cette Assemblée entre les différentes commissions, en fonction de leur compétence et de leur expérience. Au sujet de la proposition 1, il nous est immédiatement apparu que le regroupement des tâches de l'Etat en une seule commission était irréaliste ; il semble que les Verts et Associatifs ont eu la même réaction et leur proposition va dans le même sens, fractionnant les tâches de l'Etat entre deux commissions. Cette proposition pourrait être un compromis acceptable. On peut cependant regretter qu'un échange de ces différentes propositions n'ait pas permis un plus large débat avant une prise de décision. En effet, la définition des domaines de compétence des différentes commissions est fondamentale pour le bon déroulement de nos travaux.

La Présidente. Merci. J'ouvre le débat. Je rappelle que chaque groupe est invité à réagir à ces trois propositions et dispose de 3 minutes pour son intervention. M. Kunz a la parole.

M. Kunz. Madame la Présidente, mes chers collègues. Le groupe Radical Ouverture votera la répartition proposée par le projet dit « Hottelier-Tanquerel ». C'est un projet solide, équilibré, classique. Autrement dit, il offre une série de repères et de possibilités de comparaison avec d'autres Constitutions, sans pour autant imposer un contenu aux

rubriques que les commissions auront traitées en toute liberté, comme c'est prévu dans le règlement, et pourquoi pas en se fondant en partie sur les éclairages proposés par les Verts et Associatifs, par les Associations, par le MCG, voire l'AVIVO.

La Présidente. Je donne la parole à M. Lador, des Associations.

M. Lador. Merci, Madame la Présidente. De notre côté nous voulons d'abord remercier l'AVIVO de la proposition qu'ils ont amenée, dans la mesure où elle reflète à certains égards la première proposition que nous avions formulée au Bureau lorsque les débats ont été ouverts ; effectivement, en écho à ce qui a été dit par l'AVIVO, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu un plus large débat entre les différentes propositions, ce qui aurait pu amener une certaine convergence. Pour notre part, comme vous le savez, nous nous sommes finalement repliés sur une résolution que nous aurons l'occasion de rediscuter un petit peu plus tard, mais effectivement, le problème que nous avons avec la proposition dite « Tanquerel-Hottelier » est, comme cela a été dit, classique et académique. Or, cela peut être des qualités, comme cela peut être des défauts, précisément, par rapport aux défis auxquels une Constitution doit répondre, tant au niveau des institutions que de l'organisation du territoire, du bien commun. Il me paraît donc opportun de travailler de façon cohérente et justement d'éviter une fragmentation de toute une série de thèmes, ce qui est le grand risque de la première proposition. C'est pourquoi, pour notre part, nous allons soutenir la proposition d'AVIVO.

La Présidente. Merci M. Lador. La parole est à M. Maurice Gardiol, Socialiste pluraliste.

M. Gardiol. Merci, Madame la Présidente, Chers collègues. Nous avons trouvé le débat préalable qui a eu lieu entre les différents proposants auquel nous avons participé dans une certaine mesure, fort intéressant sur le contenu, l'intitulé de ces commissions ; nous avons – même si c'est l'un de nos membres qui a rédigé un projet dit « Tanquerel-Hottelier » – eu aussi un débat nourri au sein de notre groupe. Nous avons pu constater qu'en tous cas dans les propositions dont nous avons parlé, essentiellement celles des Verts et Associatifs, mais aussi celle du MCG, et plus récemment celle de l'AVIVO, il y avait un certain nombre d'idées intéressantes qui devraient être de toute manière retenues dans la suite du travail des commissions. Toutefois, nous nous sommes quand mêmes ralliés à la proposition dite « Tanquerel-Hottelier » pour deux raisons : d'abord, il est difficile de savoir quelle commission aura peut-être plus de charge que d'autres en l'état ; ensuite, il y aura une Conférence de coordination dont ce sera l'une des tâches d'équilibrer en cours de route, si nécessaire, les travaux de ces différentes commissions. En ce qui concerne la proposition des Verts et Associatifs qui consiste à regrouper les institutions et les droits politiques, elle peut aussi amener à une surcharge, car c'est une commission qui aura certainement beaucoup d'auditions à faire avec les communes, avec les autorités des différentes institutions et il y a une ou deux questions assez difficiles en ce qui concerne les droits politiques. Quant à la commission 5, le fait de la subdiviser a le désavantage d'introduire une rupture dans une certaine logique interne dans les tâches de l'Etat. Là également, nous aimerions que cette commission puisse, si nécessaire, travailler à certains moments avec des sous-commissions qui pourraient reprendre des idées, soit du projet des Verts et Associatifs, soit de celui de l'AVIVO, mais il faut que cette commission puisse maintenir une certaine cohérence dans l'ensemble de ses tâches. Merci Madame la Présidente.

La Présidente. Merci M. Gardiol, la parole est maintenant à Mme Jocelyne Haller, Solidarités.

Mme Haller. Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Constituantes et les Constituants. Notre groupe se rallie à la proposition dite « Tanquerel-Hottelier », d'une part parce que cette organisation et la présentation de cette manière de travailler nous paraît mieux adaptée aux différents domaines de compétences qu'il nous faudra aborder, et surtout

parce qu'il nous paraît important que le chapitre « rôle et tâches de l'Etat, finances », soit traité d'une même manière avec une approche intégrée. Il nous paraîtrait totalement faux d'aborder ces champs-là dans deux commissions différentes parce que c'est véritablement important qu'il y ait une unité dans la manière d'aborder ces questions. S'il devait y avoir une ligne de démarcation, pour nous elle est entre les droits fondamentaux et les tâches de l'Etat qui en découlent et c'est précisément ce que propose le document de MM. Tanquerel-Hottelier. Par ailleurs, comme cela a été dit par d'autres, nous n'avons pas tant d'inquiétude sur le volume de travail des commissions, parce que nous pensons que ces choses-là devront se réajuster par la suite et que ce sera effectivement une des tâches de la Conférence de coordination d'y procéder. Il nous semble aussi qu'un certain nombre d'éléments de cette Constitution sont d'emblée acquis pour l'essentiel des membres de la Constituante et dire d'emblée que certaines commissions seront plus chargées que d'autres semble faire fi tout de même du fait qu'un certain nombre de principes fondamentaux seront acquis pour l'ensemble des Constituants. C'est pourquoi notre groupe se ralliera à la proposition dite « Tanquerel-Hottelier ». Merci de votre attention.

La Présidente. Merci Mme Haller, je donne maintenant la parole à M. Patrick Dimier, du MCG.

M. Dimier. Madame la Présidente, Chers collègues, le groupe MCG se ralliera aussi à la proposition « Tanquerel-Hottelier ». J'aimerais toutefois préciser deux choses : il me semble important, par rapport à la proposition de l'AVIVO, de rappeler qu'une constitution est une charte fondamentale, et non pas une loi d'organisation contenant l'ensemble des secteurs et l'ensemble des chapitres. Ceux-ci doivent être traités mais ils ne doivent pas figurer comme ils le sont actuellement. Donc, pour des raisons qui ont déjà largement été développées et qu'il serait inutile de rappeler ici, nous nous rallierons à la proposition « Tanquerel-Hottelier ».

La Présidente. Merci, la parole est à Mme Gisiger, du groupe PDC.

Mme Gisiger. Merci, Madame la Présidente. A mon tour de vous présenter quelques raisons pour lesquelles le groupe PDC votera de préférence la proposition « Tanquerel-Hottelier ». La première concerne l'équilibrage qu'il y a dans ces 5 commissions et une cohérence dans les thématiques. En ce qui concerne les soucis de notre Assemblée de surcharge de travail, je crois que nous avons compris aujourd'hui que notre travail est déjà très chargé et nous saurons – j'en suis convaincue – à l'intérieur des commissions, répartir ce travail par sous-commissions, s'il le faut. D'autre part, la proposition faite par MM. Tanquerel-Hottelier se rapproche le plus de la vision de travail que nous avons pour arriver à l'élaboration d'une constitution, mais cela étant nous reconnaissons le grand travail qui a été fait dans l'élaboration des autres propositions et les possibilités de transversalité, particulièrement chez les Verts et Associatifs qui nous permettront, je l'espère, d'avancer dans ces commissions thématiques. Merci.

La Présidente. Merci Mme Gisiger. La parole est à M. Perroux, des Verts et Associatifs.

M. Perroux. Merci, Madame la Présidente. Nous nous trouvons devant un conflit d'équilibre et j'aimerais rectifier deux ou trois choses qui viennent d'être dites par plusieurs préopinants. La Commission de coordination n'aura pas pour mandat de rééquilibrer les débats, mais de régler les conflits de compétences. La question de juste équilibre entre la solution « Tanquerel-Hottelier » et les autres solutions, notamment celle du groupe des Verts et Associatifs, est de considérer, soit d'un côté un équilibre du résultat de la Constitution en termes de nombre d'articles – et dans ce cas, c'est la solution « Tanquerel-Hottelier » – soit, de considérer que nous allons devoir passer par un certain nombre de débats très longs mais qui ne provoqueront certainement pas une série d'articles d'un nombre égal à la première option qui déboucherait sur des commissions un peu plus légères en termes de

débat, et c'est le sens de notre proposition. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de passer par ces débats longs, de prendre le temps de ces débats, et effectivement cette 5^{ème} commission est très lourde. Notre proposition vise à permettre que ces débats puissent se réaliser afin que nous trouvions des solutions, mais il est juste, lorsque M. Hottelier parle d'équilibre, qu'il parle d'un équilibre sur le résultat et lorsque les Verts et Associatifs parlent d'équilibre, ils parlent d'équilibre en terme de débats et de sujets chauds – je préférerais le terme de sujets importants – dans le quotidien des Genevoises et des Genevois.

La Présidente. Merci, M. Perroux. La parole n'est plus demandée. Je vais procéder au vote. Comme indiqué tout à l'heure, nous allons successivement soumettre au vote les 3 propositions et celle qui aura recueilli le plus de suffrages sera considérée comme la proposition qui sera acceptée.

Discussion entre les membres de la Coprésidence.

La Présidente. Je précise. Effectivement, nous allons procéder de la manière suivante : nous allons successivement voter chacune des propositions, éliminer celle qui a reçu le moins de voix et ensuite confronter les deux dernières. Nous commençons par la proposition AVIVO.

Mise aux voix, la proposition AVIVO est refusée par 54 non, 12 oui, 9 absentions.

La Présidente. Nous passons maintenant au vote de la seconde proposition des Verts et Associatifs, le vote est lancé.

Mise aux voix, la proposition des Verts et Associatifs est refusée par 44 non, 22 oui, 9 abstentions.

La Présidente. Nous votons maintenant la dernière proposition qui est celle dite « Tanquerel-Hottelier ». Le vote est lancé. Merci.

Mise aux voix, la proposition dite « Tanquerel-Hottelier » est acceptée par 56 oui, 17 non, 3 abstentions.

La Présidente. Conformément aux règles que nous avons proposées, nous allons opposer les deux propositions qui ont recueillies le plus de voix et éliminer la proposition de l'AVIVO. Ceux qui sont en faveur de la proposition « Tanquerel-Hottelier » votent oui, ceux qui sont en faveur de la proposition des Verts et Associatifs votent non.

Mises aux voix, la proposition « Tanquerel-Hottelier » recueille 54 oui, celle des Verts et Associatifs 22 non, 0 abstention.

La proposition dite « Tanquerel-Hottelier » est donc approuvée.

Applaudissements dans la salle.

II. Commissions thématiques ; proposition de la Présidence de répartition des sièges de commission thématique entre les groupes (Article 24, alinéa 2)

La Présidente. Avant de passer au vote, j'aimerais faire une information : il y a effectivement sept propositions consolidées qui contiennent les résultats des différentes discussions qui ont eu lieu entre les groupes et qui figurent sur la table au milieu de la salle. Donc nous avons une répartition qui donne les résultats suivants : nous aurons pour les Libéraux 13 + 1 sièges, pour Socialiste pluraliste : 11, pour les Verts et Associatifs : 10 : pour l'AVIVO : 9 ;

pour Radical Ouverture : 7 ; pour l'UDC : 7 ; pour G[e]'avance : 6 ; pour le PDC : 6 ; pour SolidaritéS : 4 + 1 ; pour le MCG : 4 + 1 ; et pour les Associations : 3 + 2.

La Présidente. Je fais une suspension de séance de quelques minutes afin que les Constituants puissent consulter la répartition.

Reprise

La Présidente. J'ouvre le débat. Personne ne demande la parole.

Je considère que la proposition de répartition des sièges de commission thématique entre les groupes est adoptée à l'unanimité des membres présents. Merci.

Applaudissements

La Présidente. Les deux propositions qui viennent d'être votées figureront, comme convenu, en annexe du règlement qui sera publié dans la FAO.

III. Commission du contrôle financier : élection des 3 membres

Article 31

La Présidente. Nous avons 4 candidatures, en conséquence de quoi l'élection se fera au bulletin secret. Les 4 candidatures sont les suivantes : pour l'AVIVO, M. Jean-François Rochat, pour G[e]'avance, M. Stéphane Tanner, pour le PDC, M. Marco Föllmi, pour Socialiste pluraliste, M. Alberto Velasco. J'invite les deux scrutateurs qui ont été désignés, ainsi que l'huissier, à bien vouloir procéder à la distribution des bulletins de vote. Je prierai les personnes de rester dans la salle pendant la procédure de vote. M. Eggly participera au dépouillement dans la salle Nicolas Bogueret.

Suspension de séance pendant 15 minutes

La Présidente. Je reprends la séance avec le résultat à la Commission du contrôle financier. Il se lit comme suit : 77 bulletins distribués, 77 bulletins rentrés, 77 bulletins valables. Sont élus : M. Föllmi avec 62 voix, M. Tanner avec 58 voix, M. Rochat avec 55 voix. M. Velasco a obtenu 29 voix.

10. Planification des travaux : adoption de la proposition du Bureau

La Présidente. Je rappelle que cette proposition est l'équivalent d'un programme que nous essayerons de tenir mais dont l'objectif qui est précisément d'être atteint, va dépendre du développement des travaux, des différentes phases qui auront lieu et il y aura peut-être certaines modifications. Donc, j'ouvre tout de suite le débat sur cette question. Deux amendements ont été proposés, l'un par le groupe SolidaritéS, l'autre par le groupe Socialiste pluraliste. Donc, j'ouvre trois minutes d'intervention par groupe pour ceux qui veulent prendre la parole. Ensuite, nous aurons la proposition des amendements par les personnes qui les portent. La parole est à M. Lachat.

M. Lachat. Madame la Présidente, je pensais développer l'amendement Socialiste pluraliste, pensez-vous que ce soit trop tôt ?

La Présidente. M. Lachat, vous êtes tout à fait dans les règles.

M. Lachat. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe Socialiste pluraliste attache beaucoup d'importance à la consultation des habitantes et des habitants de notre canton, et ceci à deux moments importants de nos travaux. Cette consultation de nos concitoyennes et

concitoyens répond tout d'abord à des exigences, semble-t-il élémentaires, de démocratie et elle constitue aussi, à notre avis, une sorte d'assurance risque, si nous sondons sérieusement et au bon moment la population ; si nous tenons compte suffisamment tôt des réactions de nos concitoyens, nous limiterons certainement les risques de voir la future Constitution issue de nos travaux échouer devant le peuple. Le premier moment propice à cette consultation se situe à la fin de la première phase du travail des commissions thématiques, lorsqu'elles auront dressé la liste des principes à inscrire dans la Constitution et avant que ces principes ne soient adoptés par notre séance plénière. Le second moment propice à cette consultation est celui où la première version du texte de la nouvelle Constitution aura été adoptée en première lecture par notre Assemblée. La consultation de nos concitoyennes et concitoyens qui interviendra à ces deux moments peut être autre chose qu'un exercice alibi. Il nous semble impossible de continuer nos travaux sans attendre les résultats de ces consultations, à défaut, les habitants de notre canton pourraient à juste titre considérer que la consultation à laquelle nous procéderions n'est qu'un exercice dépourvu de toute portée et de toute sanction possible et certains pourraient à juste titre dire que nous pensons que « cause toujours notre concitoyen ! », nous continuons nos travaux. Donc, pour mettre en place ces consultations, le Bureau doit, à notre avis, décréter une sorte de temps mort pendant lequel nous ferons une pause dans nos travaux pour laisser à nos concitoyennes et à nos concitoyens la possibilité de donner leur avis. Donc, en résumé, notre proposition consiste à inviter le Bureau à insérer dans le planning ces deux moments de consultation et nous vous remercions par avance de donner une suite favorable à notre amendement. Je préciserais peut-être qu'à la suite de quelques discussions de couloirs, je corrigerais légèrement le texte de notre amendement en disant que la première consultation doit être organisée sur les principes adoptés par les commissions thématiques, donc avant leur adoption en plénière, parce qu'il peut déjà y avoir un premier tour des plénières, selon le nombre plénières. Donc, j'amende l'amendement Socialiste en vous priant à la 4^{ème} ligne de remplacer le terme « discussion » par le terme « adoption ». Merci.

La Présidente. Merci M. Lachat. Qui demande la parole ? M. Ducommun.

M. Ducommun. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Je pense peut-être le plus simple, c'est qu'effectivement les deux propositions d'amendement soient présentées l'une derrière l'autre, ce qui facilite une discussion générale. Dans un premier temps, j'avais l'impression que notre amendement était contradictoire avec celui de Socialiste pluraliste mais je crois qu'au contraire, il est nécessaire. Je vais essayer d'expliquer pourquoi. Ce qui nous a poussés à vouloir présenter cet amendement, c'est de considérer, premièrement, que les séances des commissions et leurs procès-verbaux ne sont pas publics ; je fais référence à l'article 65, alinéa 1 du règlement ; que tout le monde a exprimé d'une manière certaine une volonté de transparence et de communication qui doit se concrétiser de manière régulière. En prenant l'amendement qui a été présenté par Socialiste pluraliste, si nous devons faire une consultation de la population avant que la plénière ne soit saisie, dans la mesure où les travaux des commissions ne sont pas publics, cela sera difficile de faire une consultation sur des travaux qui restent internes à la Constituante. Troisième argument qui nous semble important, c'est que les débats sur les grandes orientations qui sont parfois transversaux et qui orientent le travail des commissions sont du ressort de l'Assemblée plénière. En d'autres termes, il nous semble, même si ce n'est pas forcément contradictoire avec la proposition de planification des travaux, qu'il est important que pendant chaque phase – à la fois pour donner des orientations et pour rendre publics les débats de la Constituante – qu'il y ait régulièrement des Assemblées plénières ; d'où la demande que l'Assemblée plénière se réunisse au moins six fois par an, pendant chaque phase. Je crois que c'est une condition pour donner une information ; c'est une condition pour permettre une orientation qui est définie par la plénière – c'est son rôle si j'ose dire – et troisièmement, ce n'est pas contradictoire avec ce qui a été dit lors de la planification des travaux. En effet, je remarque qu'il y a déjà trois Assemblées plénières qui sont prévues pour cette année, mais je pense que c'est encore mieux en le disant. Je terminerai avec un petit espoir. A voir le

nombre de propositions qui nous attendent au point 10, (point 11 actuellement), il me semble que cela montre que chaque groupe donne une importance non négligeable à notre plénière et donc il serait logique d'approuver cet amendement. Merci.

La Présidente. Merci M. Ducommun. Avant de donner la parole aux autres personnes qui l'ont demandée, j'aimerais saluer la présence, dans la tribune, de M. Lanternau, député valaisan qui vient d'être élu.

Applaudissements.

La Présidente. La parole est maintenant à M. Pierre Kunz.

M. Kunz. Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. S'agissant de ce programme, les Radicaux n'ont pas grand chose à dire, seulement qu'ils le considèrent comme une orientation générale, comme un schéma de travail qui n'est pas intangible et qui devra varier en fonction des impératifs du moment. Concernant l'amendement qui est proposé par nos collègues Socialistes, qui nous intéresse, nous sommes tout de même perplexes, parce que nous ne voyons pas très bien comment, dans la pratique, nous pourrions consulter la population et être à son écoute autrement que par les procédures d'audition, de pétitions, de propositions qui sont prévues par notre règlement. Comment organiser pratiquement les consultations que vous nous proposez ? Entendriez-vous des sondages ? Cela nous paraît mal à propos. En fait, à notre avis, la consultation de la population doit s'inscrire dans ce que nous appelons la politique de communication de cette Assemblée et c'est l'affaire de la Commission de communication qui sera chargée, non seulement de faire aller l'information de nous à la population, mais aussi de récolter l'information par les moyens qui lui seront propres, et cela en permanence. Pourquoi inscrire ce point dans le planning des travaux de l'Assemblée ? C'est cela notre question.

La Présidente. Merci M. Kunz. Je donne la parole maintenant à M. Patrick Dimier.

M. Dimier. Merci Madame la Présidente. Evidemment que la proposition Socialiste est très intéressante, je pense qu'elle est fondée, je pense qu'elle a de la pertinence. Elle a un seul problème, c'est que je ne vois pas sa base légale. Comment allez-vous faire, puisque la loi qui institue notre Assemblée ne prévoit pas ces consultations ? C'est la raison pour laquelle, au niveau du règlement, nous avons été plusieurs à défendre l'ouverture des commissions au public. Malheureusement, nous avons été bloqués par la même loi qui prévoit que les commissions ne débattent pas en public, raison pour laquelle nous nous sommes rabattus sur une alternative qui dit que lorsque nous faisons des auditions, celles-ci peuvent être publiques. Cela a été véritablement un écueil, parce que je crois que nous sommes nombreux dans cette Assemblée à vouloir nous assurer de la plus grande adhésion possible de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Donc, ce n'est absolument pas contre la proposition Socialiste que je fais cette intervention, mais qu'ils nous donnent la base légale, parce qu'à mon avis, elle est manquante pour pouvoir le faire et le réaliser.

La Présidente. Merci M. Dimier, la parole est à M. Mouhanna.

M. Mouhanna. Merci Madame la Présidente. Juste deux mots. D'abord pour appuyer l'amendement signé Michel Ducommun, donc le groupe SolidaritéS, dans la mesure où effectivement, il faut que notre Assemblée plénière se réunisse le plus souvent possible, parce que c'est à travers ses débats qui sont publics que la population sera informée. C'est une première remarque. La deuxième remarque que j'aimerais faire est que, à plusieurs reprises, on parle de consultation de la population ; je crois que Pierre Kunz vient de demander si c'est par sondage. Je propose que lors de la prochaine séance plénière de notre Assemblée, qu'on nous précise ce que signifie la consultation de la population. Et quand je vois, par exemple, dans la proposition Socialiste, qu'il y aurait une consultation sur

le projet global, avant sa mise au vote dans sa version définitive, je ne sais pas quel est le statut d'une telle consultation. Est-ce que c'est par le service des votations, est-ce que c'est par autre chose ? Donc, il faudrait préciser cela avant de voter les amendements de cette nature. Troisième élément, je pense qu'il est très important que les commissions procèdent à une très large consultation des groupes constitués représentatifs, associatifs etc. donc tout ce qui fait vivre cette cité, pour que cela soit également une source d'information pour la Constituante. Il faut que les commissions procèdent à des auditions extrêmement larges, que ce soit par une décision de la commission elle-même ou par des demandes de groupes de citoyennes et de citoyens, moyennant évidemment un certain nombre de signatures, pour avoir une certaine crédibilité. Il ne s'agit pas d'avoir une personne qui demande 50 auditions, mais un certain nombre de personnes qui pourraient effectivement se mettre ensemble, comme le dit le règlement, je crois que c'est 500 signatures.

La Présidente. Merci M. Mouhanna. La parole est maintenant à Mme Saudan. Comme M. Kunz a déjà utilisé une partie du temps de parole, c'est-à-dire une minute et demie. Mme Saudan vous avez une minute et demie. Merci.

Mme Saudan. Merci Madame la Présidente. C'est la parité, comme je l'ai déjà dit dans cette enceinte. Nous sommes extrêmement favorables et nous partageons l'avis exprimé par M. David Lachat sur la nécessité d'installer un dialogue continu avec la population. A cet égard, j'aimerais simplement vous rappeler une expérience intéressante qui se déroule dans les Pays Baltes – je crois que c'est en Estonie – c'est-à-dire que chaque projet de loi étudié par le parlement fait l'objet d'une large consultation via Internet où tous les citoyens peuvent donner leur avis. C'est pour cela que j'insiste sur le fait qu'il faut réfléchir aux moyens de communication, parce qu'il est bien évident qu'une partie de la population ne sait quand même pas utiliser Internet, mais il existe des techniques, en particulier dans les pays nordiques, qui permettent une très large consultation de la population. Je vais creuser la question, je vais faire une petite note pour vous informer de la manière dont cela fonctionne, parce que je pense que c'est un moyen qui peut être utilisé, parmi d'autres. Merci Madame la Présidente. J'ai respecté la minute et demie.

La Présidente. Cette minute et demie a été respectée. Je vous remercie Mme Saudan pour votre contribution. Je passe la parole maintenant à M. Philippe Roch.

M. Roch. Merci Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord je voudrais remercier le Bureau pour la préparation de cette planification des travaux qui nous est très utile, mais que nous considérons aussi comme cadre de travail, cadre indicatif, comme l'a dit aussi M. Kunz. En ce qui concerne la proposition Socialiste, ne sachant pas non plus, en ce moment, comment on va envisager cette consultation formelle, nous préférons conserver le texte préparé par le Bureau qui mentionne l'article du règlement, la nécessité de ces consultations et nous laisser le temps d'imaginer comment nous allons procéder. La priorité – et là nous rejoignons les orateurs précédents – doit être, dans le cadre des auditions, des contacts formels avec des groupes constitués dans la société. Ensuite, c'est aussi le rôle de chacun et de chacune d'entre nous de travailler pour communiquer avec la population. Par contre, notre groupe avait exprimé, dès le début de nos travaux, son souci par rapport à une sorte de mise à l'écart de l'Assemblée vis-à-vis des débats fondamentaux, des principes et des directions que doit prendre notre Constitution. Nous sommes restés sur notre faim et le programme qui nous est proposé, finalement, renvoie tout le travail aux commissions, prévoit même des consultations de population, avant même que l'Assemblée puisse en parler, et cela ne nous paraît pas du tout sain. Nous avons besoin d'une cohérence dans nos travaux, d'une vue d'ensemble, d'un regard permanent sur la direction que nous prenons. Dans ce sens, il est très important que l'Assemblée plénière soit régulièrement réunie pour faire l'état des travaux. Nous allons donc tout à fait dans le sens de la proposition du groupe SolidaritéS que nous vous suggérons de l'approuver pour que nous gardions cette conduite générale dans nos travaux.

La Présidente. Merci M. Roch. La parole est maintenant à M. Albert Rodrik.

M. Rodrik. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, merci d'abord au Bureau d'avoir préparé un canevas – ce qui ne peut être qu'un canevas, n'est-ce pas ? En attendant de vivre ces événements, nous soutiendrons également l'amendement du groupe SolidaritéS. Je voulais simplement rappeler une ou deux petites choses. L'article 59, alinéa 3 de notre règlement n'a suscité le 2 février aucunes affres concernant l'absence d'une base légale quelconque ; nous étions 78 membres de l'Assemblée à le voter, cela n'a suscité d'états d'âme chez personne. Et si véritablement nous devons nous tenir, pendant quatre ans à la virgule et au point virgule, à ce que le Grand Conseil a adopté à la raclette, je pense que nous ne travaillerons pas beaucoup. Mesdames et Messieurs, nous avons dit souvent, depuis que le peuple a voté le 24 février 2008 et ensuite pendant la campagne, que même si productions un joyau rare après quatre ans de claustration, nous étions destinés à aller contre le mur, parce que le peuple ne comprendrait pas ces gens qui trafiqueraient seuls entre eux. Donc, nous devons avoir un système de soupape par lequel nous envoyons à nos mandants un aperçu consistant de ce que nous sommes en train de faire, et ceci est indispensable. Ce qui est juste dans ce que nos préopinants ont dit, c'est que nous ne cernons pas le type, les modalités, le détail de la consultation qui reste à inventer. C'est pourquoi le Bureau provisoire avait déjà mis au point une espèce de cellule de réflexion pour cette communication, parce qu'elle ne peut ressembler, ni à une consultation du type fédéral, à partir d'une base de groupes de pressions et autres, ni à je ne sais quel tamtam dans les coins de rues. Et il faut aussi préciser que les auditions des commissions ne peuvent servir de moyen d'information. C'est pourquoi, c'est un travail spécifique en dehors de nos groupes thématiques que de réfléchir à un mode ad hoc. Le but de l'amendement Socialiste n'est pas d'anticiper ce travail ou de demander un chèque en blanc à propos de cette affaire qui est à venir, mais il attire notre attention sur le moment de le faire honnêtement. Pour qu'on ne fasse pas un jeu avec le peuple, nous disons qu'il y a deux moments et ceux-ci ont été expliqués par M. Lachat. Surtout, nous devons attendre que la réponse arrive. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de délai et qu'il n'y a pas de limites ; on assigne une limite de temps, mais nous avons la courtoisie d'attendre que les réponses arrivent pour s'y tenir dans la suite de nos travaux. Aujourd'hui nous ne vous demandons pas de tirer des plans sur la comète sur le concept des communications qui est à concevoir, mais de dire, quand on fait ces consultations, qu'il faut avoir la courtoisie d'attendre ces résultats et à des moments précis. Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous demander et pas autre chose. Merci.

La Présidente. Je remercie M. Rodrik. Je donne maintenant la parole à M. Saurer pour les Verts et Associatifs.

M. Saurer. Mme la Présidente, chers collègues.

La proposition Socialiste - elle se base sur l'art. 59, alinéa 3 qui prévoit déjà une large consultation - propose des moments très précis pour nous, il n'y a pas de problème à ce sujet. Mais, comme l'a soulevé M. Mouhanna avec beaucoup de pertinence, toute la question est de savoir ce qu'on entend par une consultation. Notre idée serait effectivement de demander de renvoyer cette proposition au Bureau pour qu'on puisse, lors de la prochaine, ou une des prochaines plénières, avoir un débat par rapport au contenu des consultations. Qu'est-ce qu'on entend exactement par consultation ? Ce n'est probablement pas un vote populaire, c'est quelque chose qu'il faut visiblement définir et élaborer. Nous sommes tout à fait d'accord qu'il faille garder le contact avec la population, c'est évident, mais la forme, de cette consultation n'est pas tout à fait évidente. Par conséquent, nous suggérons que cette proposition soit renvoyée au Bureau avec la demande qu'il réfléchisse au contenu de la consultation.

En ce qui concerne la proposition de Michel Ducommun, nous sommes tout à fait pour et il est important d'avoir des débats nombreux au niveau de la plénière. En effet, c'est le seul

endroit public où nous pouvons entrer en communication avec la population. J'ai cependant quelques doutes avec le chiffre. Cela me gêne un peu que l'on fixe maintenant d'une manière relativement arbitraire qu'il faille avoir six plénières par année. Peut être qu'il faudra plus, peut être qu'il faudra moins. Ne trouvant pas une formulation plus adéquate et compte tenu du fait que les décisions du Bureau ont été prises d'une manière assez consensuelles, je lui fais donc confiance pour qu'il fixe les séances en fonction du besoin et en tenant compte du fait qu'il est important que les débats soient ouverts ; en effet, les plénières sont le seul moyen d'avoir des débats ouverts au public.

La Présidente. Merci M. Saurer. La parole est à M. Yves Lador.

M. Lador. Merci Mme la Présidente, chers collègues. Nous remercions le Bureau de nous avoir donné ce cadre « planification temporelle » tout à fait utile. Dans la question de la consultation, il y a une confusion à ne pas faire. Il y a deux éléments de consultation qui sont différents. Il y a les éléments de consultation que nous aurons à travers le travail qui sera fait en commission sur des questions purement thématiques et nous avons déjà, avec le règlement, des arguments très précis en ce qui concerne les auditions et celles qui seront publiques. Je crois que ce qui est proposé là, notamment avec l'amendement du groupe Socialiste pluraliste, c'est avant la demande d'intégrer dans le planning un moment de consultation ; si j'ai bien lu et bien compris, une consultation sur le texte d'ensemble, sur une vision d'ensemble. Il est donc évident qu'il y a deux types de consultation différents, car on peut avoir un grand soutien ou un grand intérêt sur tel ou tel thème et quand on voit ensuite l'élément d'ensemble, on peut avoir un regard différent. Il y a donc une indication temporelle qui fait que les consultations ne sont pas tout à fait les mêmes. De ce point de vue, nous soutenons cet amendement. Par rapport à la méthode, à la manière de consulter, je crois que d'abord il y a effectivement une confiance à donner au Bureau. Deuxièmement, il est prévu d'avoir un concept de consultation et je crois que celui-ci, justement, permettra de préciser, dans les moments qui sont soulignés par cet amendement, comment procéder à cette consultation. Concernant la proposition de SolidaritéS, nous sommes tout à fait d'accord qu'il est important de pouvoir faire le point régulièrement avec la population dans le cadre de nos Assemblées qui sont publiques. Il y a effectivement un danger qui serait tout à fait involontaire mais qui peut exister que, pris dans le travail de nos commissions, nous attendions ce qui va venir de nos commissions et du coup, la population pourrait avoir l'impression qu'on ne s'occupe pas tout à fait d'elle. Donc, le fait d'obliger d'avoir un intervalle régulier, des moments de plénières qui permettent de faire le point en public, est quelque chose de tout à fait utile. Faut-il qu'il y en ait six, on peut en discuter. Par contre, j'ai une demande au groupe SolidaritéS, quand il dit à la fin de la dernière phrase de son amendement, « par an, pendant chaque phase », il me semble que c'est soit l'un soit l'autre ; il y a un petit problème de formulation car chaque phase ne forme pas toujours un an ; mais sur le fond, nous soutenons cet amendement.

La Présidente. Merci M. Lador. La parole est à M. Michel Barde de G[e]avance.

M. Barde. Merci Mme la Présidente. En ce qui concerne la proposition du groupe Socialiste, nous voyons mal comment on procéderait à une consultation par vote sur les objets qui seraient présentés. Autant nous sommes d'accord avec les formules d'informations – bien entendu dont le concept doit être précisé – autant nous sommes sceptiques sur la question d'un véritable vote consultatif dans la mesure où à la fin, s'il y a discrépance, se posera la question de la légitimité entre une assemblée consultative, une assemblée élue et des personnes votant dont on ne sait pas très bien comment elles se regrouperont. Nous sommes sceptiques sur ce point. En ce qui concerne la proposition de M. Ducommun pour le groupe SolidaritéS, sur le fond oui, pourquoi pas ? En revanche, j'ai les mêmes réticences que M. Saurer en ce qui concerne le nombre, je crois qu'il ne faut pas en fixer, il ne faut pas fixer un cadre par trop rigide et il est évident que nous devons avoir recours à des assemblées plénières. Merci.

La Présidente. Merci, la parole est à M. Soli Pardo du groupe UDC.

M. Pardo. Merci, Madame le Président. En ce qui concerne la proposition du groupe Socialiste pluraliste qui a été présentée par M. Lachat, je crois qu'elle met la charrue avant les bœufs ; il faut lire l'article 59 du règlement, sa note marginale parle des concepts de communication, son chiffre 3 dit que ce concept de communication prévoit une large consultation. Donc, avant que ce concept de consultation soit élaboré par le Bureau et soumis à l'Assemblée, comme cela devrait être le cas, on est en train de mettre la charrue avant les bœufs en parlant de choses qui ne sont pas encore conceptualisées et tant que ce concept de communication n'est pas en vigueur après approbation par notre Assemblée, parler de large consultation, c'est parler de rien du tout. Je vous remercie.

La Présidente. Merci M. Pardo. La parole est à M. Gardiol. M. Gardiol, vous êtes la troisième personne du groupe Socialiste

M. Gardiol. C'est juste pour préciser que nous ne nous opposons pas au renvoi de cette proposition au Bureau, étant entendu que nous tenons simplement à une large consultation. Le règlement est assez précis sur les moments qui sont prévus pour ces consultations. Il faut qu'elles se passent dans de bonnes conditions et que nous en attendions le retour. Ce n'est pas un vote, c'est une consultation. Les Vaudois ont imaginé des formes assez originales, on peut y revenir ou pas, mais il faut effectivement que le concept de communication tienne compte de cela.

La Présidente. Merci. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Ducommun. Tout d'abord, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de ce que je viens d'entendre, car je trouve effectivement qu'il faut définir ce concept de communication. Il est vrai aussi que ce n'est pas une commission qui sera responsable de cette communication, mais de définir un concept qui sera approuvé par l'Assemblée. Le renvoi au Bureau me semble très juste. Quant à la remarque de M. Lador, lorsqu'il est écrit « l'assemblée plénière se réunit au moins six fois par an pendant chaque phase » cela veut dire que peu importe la longueur de la phase, ce n'est pas uniquement pour les six premiers mois ou les douze premiers mois, c'est chaque année, tant que la Constituante existe. Il y a des phases qui sont définies, peu importe la durée, il doit y avoir « au moins » six plénières, donc il peut y en avoir plus. Par contre, je pense que d'avoir un nombre minimum a quelque chose de cohérent, parce que cela veut dire, puisque c'est l'Assemblée plénière qui permet l'information au public, qu'il y en a au moins tous les deux mois. Si on me dit que c'est trop, j'avoue que j'ai de la peine à comprendre pourquoi.

La Présidente. Merci M. Ducommun. La parole est à M. Dimier.

M. Dimier. Nous retirerions notre amendement si l'objet était renvoyé au Bureau.

La Présidente. Si vous vouliez bien lire votre amendement, je ne sais pas si tout le monde l'a reçu.

M. Dimier. Non, c'est vous qui l'avez, il est écrit à la main. Le concept de cet amendement c'est de dire que, à nos yeux, à défaut de base légale, il faut que l'Assemblée plénière se réunisse au minimum une fois par mois de manière à ce que le débat public puisse se tenir et que les citoyennes et citoyens qui nous ont confié ce mandat puissent voir l'avancée de nos travaux.

Discussions dans la salle

La Présidente. Je crois que la parole n'est plus demandée. Nous avons donc trois amendements dont le dernier qui vient d'être déposé serait retiré sous condition. Nous allons procéder au vote des deux autres amendements en prenant d'abord celui qui est le plus éloigné de la proposition initiale, c'est-à-dire celui déposé par le groupe SolidaritéS. Ensuite, nous passerons à l'amendement du groupe Socialiste pluraliste

Commentaires et réactions dans la salle

La Présidente. M. Mouhanna, vous avez demandé la parole.

M. Mouhanna. C e qui est en train de se faire n'est pas très clair. Le groupe Socialiste pluraliste a dit que si le Bureau veut se saisir de l'amendement, il ne doit pas être soumis au vote ; le groupe MCG a également dit qu'il retire le sien, si le même amendement est renvoyé au Bureau. Je ne vois donc pas sur quoi on va voter. Si on vote l'amendement, à ce moment-là, c'est une décision contraignante de l'Assemblée, ce n'est plus une question de Bureau, il faut en être conscient.

Prises de parole dans la salle

La Présidente. La parole est à M. Lachat.

M. Lachat Mme la Présidente, chers collègues, j'aimerais simplement vous suggérer de soumettre d'abord la motion d'ordre qui consiste à demander le renvoi de la proposition Socialiste pluraliste au Bureau. En fonction de ce vote, nous verrons si nous en abordons ou non le fond

M. Ducommun. J'ai la même remarque. Il me semble qu'on peut voter le renvoi au Bureau de la proposition Socialiste pluraliste.

M. Chevrolet. J'ai l'impression qu'il faut quand même qu'il y ait une entrée en matière sur l'amendement ; une décision de renvoi au Bureau pour analyse n'est pas suffisante.

La Présidente. Je propose, en tant que Présidente, de voter sur la motion d'ordre proposée par M. Lachat qui va élaguer la situation.

Mise aux voix, la motion d'ordre de renvoi de la proposition Socialiste pluraliste au Bureau est acceptée par 50 oui, 18 non, 7 abstentions.

La Présidente. Je mets aux voix les deux autres propositions d'amendement à moins que vous les retiriez. M. Ducommun, vous avez la parole.

M. Ducommun. C'est une proposition que l'Assemblée plénière peut voter, ce n'est pas à étudier ; il y a une prise de position, le texte est clair. On peut donc voter la proposition aujourd'hui.

Mise aux voix de la proposition du groupe SolidaritéS est refusée par 33 non, 31 oui, 12 abstentions.

La Présidente. Nous allons procéder au vote sur l'amendement MCG. M. Dimier, vous avez la parole.

M. Dimier. Nous retirons notre amendement.

La Présidente. Cet amendement ayant été retiré, nous avons la proposition initiale avec le renvoi au Bureau de la proposition socialiste. Je vous remercie.

Pause de 16h00 à 16h30

Reprise de la séance

La Présidente. Je salue dans la tribune le député Pierre Losio.

La Présidente. Nous allons à présent procéder au vote : je vous propose l'adoption de la planification des travaux telle que définie par le Bureau, à titre indicatif, bien sûr, et avec toutes les cautions que cela suppose.

Mise aux voix, la proposition de planification du Bureau est approuvée par 61 oui, 11 abstentions et 0 non.

11. Prise d'acte de la remise du rapport de la journée Remue-méninges du 7 mars 2009.

La Présidente. Il s'agit là de la remise de ce document à titre d'information et il appartiendra aux commissions thématiques de le traiter de la manière qui semblera opportune.

12. Propositions des Constituantes et Constituants

- Projet de résolution déposé le 18 mars 2009 par le groupe UDC
- Projet de résolution déposé le 20 mars 2009, « Objectif de développement équilibré et durable »
- Projet de résolution déposé le 23 mars 2009 par le groupe Associations de Genève : « Résolution relative au travail en Commission thématique »
- Projet de résolution déposé le 23 mars 2009 par le groupe Associations de Genève : « Respect des propositions et pétitions »
- Projet de résolution déposé le 23 mars 2009 par le groupe MCG concernant les commissions thématiques : « Résolution-MCG ».

La Présidente. En ce qui concerne le débat, je vous propose là règle suivante : il y aura tout d'abord un débat d'entrée en matière, ensuite, le vote sur l'entrée en matière. Puis, le débat sera à nouveau ouvert. S'agissant du projet de résolution « Objectif de développement équilibré et durable », puisque c'est une proposition collective, 5 minutes seront accordées aux proposant pour développer leurs arguments. En ce qui concerne les autres propositions, 3 minutes seront accordées. Je commence donc par le projet de résolution déposé le 18 mars 2009 par le groupe UDC. Vous avez la parole.

M. Pardo. Je vous remercie, Mme le Présidente, Mesdames et Messieurs les Constituants. Vous aurez tous compris que cette résolution est avant tout didactique, et absolument pas polémique. Nous avons été élus sur une vague d'espoir du peuple genevois, vague qui voulait que les choses changent à Genève et que, en particulier cessent ce qu'on appelle les « genevoiseries », en allemand les « Genfereien », c'est-à-dire, des situations dans lesquelles nos autorités sont assez régulièrement épinglées par le Tribunal fédéral pour ne pas respecter certaines règles essentielles, telle la séparation des pouvoirs, ou tel le simple suivi dans le texte qu'on peut se donner la peine de lire. Notre étonnement au groupe UDC, c'est d'avoir constaté, alors que nous sommes censés donner des leçons à ces autorités en faisant preuve de rigueur, rigueur pour laquelle nous avons été élus pour que cessent ces « genevoiseries », nous n'arrêtons pas d'en commettre au sein de cette Constituante. Nous avons un règlement parfaitement clair qui stipule que l'ordre du jour des séances plénières

doit être adressé dix jours à l'avance, avec tous les documents annexes, et nous avons reçu un ordre du jour saucissonné, daté pour la première fois du 11 mars, la deuxième fois du 18 mars, et la dernière fois, hier soir, avec quelques documents annexes. Nous avons aussi un règlement qui stipule que l'ordre du jour dans ce délai doit aussi être publié dans la FAO, pour que la population que nous avons vocation d'informer de nos travaux, le soit. Or cette publication a eu lieu le 23 mars. On se trouve donc exactement dans une situation où 10 jours, ce n'est pas tout à fait 10 jours, c'est 3 jours, c'est la veille ; où une certaine liberté est prise en ce qui concerne le respect du règlement que nous avons pourtant voté et qui n'est pas très compliqué d'application. Par rapport à la séance d'aujourd'hui, par exemple, le point 2 n'a pas été voté. Il y a eu un vote sur la validité de la convocation, et nous avons tous voté sur l'ordre du jour, oui ou non, mais on n'a absolument pas voté sur la validité de la convocation du 11 mars. Mais peu importe, il s'agit d'une conception de la conduite des travaux de la Constituante par la Présidence et son Bureau qui est ce qu'elle est, et qui était substantifiée dans le premier message que nous avons reçu et qui disait : « La Constituante n'est pas un parlement », ainsi qu'un deuxième point qui disait : « Le règlement nous laisse une telle liberté de manœuvre que nous pouvons, en définitive, faire ce que nous voulons ». Cela signifie, en d'autres termes que ce que règlement n'a aucune importance ; nous pouvons nous asseoir dessus et le violer tant que nous le voulons. La résolution – je ne vais pas revenir sur les détails – comporte toute une série de points exemplatifs, et non-exhaustifs, par lesquels le règlement a été bafoué à plusieurs reprises. La résolution que l'UDC vous propose demande d'abord à l'Assemblée constituante de faire prendre acte à sa Coprésidence et à son Bureau que l'Assemblée constituante constitue un parlement, et rien d'autre qu'un parlement ; nous sommes un parlement ; commencer les travaux en disant que l'Assemblée constituante n'est pas un parlement, c'est montrer qu'on n'a pas compris ce qu'est une Assemblée constituante. C'est le point 2 de la résolution.

La Présidente. M. Pardo, vous êtes déjà en train de dépasser le temps de parole.

M. Pardo. Vous ne m'avez pas imparti un temps de parole.

La Présidente. Nous avons dit 3 minutes, sauf pour la résolution collective sur le développement durable

M. Pardo. J'en viens au point 3 qui est peut-être à compléter puisqu'il a été en partie admis tout à l'heure que le Bureau devait soumettre au plus vite à l'Assemblée constituante le concept de communication que nous attendons tous avec impatience. J'en ai terminé, Madame la Présidente.

La Présidente. Je passe la parole pour l'ouverture de la discussion à M. Extermann.

M. Extermann. La Présidente, dans ses informations préalables, a déjà répondu à plusieurs objections contenues dans les considérants de cette résolution. En une phrase : ce texte nous a puissamment agacés, pas tant sur le fond, à part la pseudo tautologie selon laquelle la Constituante ne constituerait qu'un parlement, et rien d'autre qu'un parlement. On en fera justice en temps et lieu. Mais les préoccupations abordées par le groupe UDC sont aussi les nôtres : l'adoption rapide d'un budget, d'un concept de communication, d'une base de données accessible, on est tous d'accord qu'on en a besoin. Mais sur la forme et le ton des considérants, parfois méprisant, arrogant, même erroné, par exemple quand on s'interroge sur la capacité de la Présidence à concevoir ce qu'est une Assemblée constituante : « Vous n'en êtes pas capables, c'est évident ! ». On accuse la Présidence d'une volonté de flou, de commettre régulièrement des manquements élémentaires ; on a même menacé d'annuler non seulement les élections de ce jour, mais la tenue même de notre séance plénière ; on reproche à la Présidence de préférer un buffet Thaïlandais à des mets locaux, en bref, c'est un réquisitoire contre l'incurie de la Coprésidence et le Bureau, ce qui nous semble à la fois injuste et incorrect. En d'autres termes, c'est la sauce des considérants qui garde le ragoût

de la résolution, et c'est pourquoi le groupe Socialiste pluraliste refusera donc le menu proposé par l'UDC. J'ajoute encore que, oralement, on peut imaginer, sinon, des débordements, du moins un peu d'éloquence parlementaire, au sens péjoratif du terme. Mais les considérants ont été donnés par écrit et c'est ce qui nous gêne, car les écrits restent. Même les paroles qui sont dans le Mémorial peuvent s'envoler. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il n'est pas juste qu'on discrédite par écrit une Coprésidence qui, nous le savons, comme nous, s'efforce de trouver les meilleures solutions dans un acte créatif.

La Présidente. La parole est à M. Kunz.

M. Kunz. Mesdames et Messieurs, à l'UDC, certains manient avec habileté les concepts et les mots, et parfois même l'ironie, mais malheureusement, il y a parfois des sorties de route, et en voilà une, c'est bien dommage. Nous devons dire notre réprobation au sujet de la résolution que vient de présenter M. Pardo, non pas au sujet des invites de ce texte, comme l'a dit mon préopinant, qui posent en tout cas de vraies questions sur lesquelles nous aurions aimé parler, mais à propos du ton inutilement agressif dans l'exposé des motifs qui se focalise sur des problèmes d'intendance, embarrassants, certes, mais nous avons des gens de bonne volonté qui ne constituent pas le monstre handicapant que M. Pardo a évoqué. Ceci a été évoqué d'ailleurs par M. Pardo et par d'autres de son groupe qui, avant l'élection de l'Assemblée, ne voulaient pas qu'elle existe et qui, on en jurerait, aimeraient bien qu'elle ne puisse pas mener sa mission à bien. C'est pourquoi nous ne voterons pas cette résolution.

La Présidente. La parole est à M. Andreas Saurer.

M. Saurer. Merci Madame la Présidente.

Selon M. Pardo l'ordre du jour n'avait pas été donné suffisamment tôt à l'avance, il parle de publication dans la FAO, de validité de l'ordre du jour et M. Pardo appelle cela des « Genfereien » ; moi j'appelle cela des gamineries d'un enfant gâté qui vit dans une bulle, replié sur lui-même, totalement déconnecté des travaux réels de la Constituante, raison pour laquelle les Verts et Associatifs proposent de ne pas entrer en matière.

La Présidente. La parole est à M. Patrick Dimier

M. Dimier. Au cours de mes années de collège, j'ai appris qu'on punissait l'insolence par le silence.

La Présidente. La parole est à M. de Dardel.

M. de Dardel. Cette résolution conçoit le règlement de cette assemblée comme un document de service et demande au Bureau et à la Présidence de se mettre au garde-à-vous ; cette conception n'est pas la nôtre, et nous n'entrerons pas en matière.

M. Chevrolet. Grand silence pour décrire l'attitude de l'UDC aujourd'hui, c'est bien dommage. C'est une tactique, une stratégie bien connue de l'UDC, c'est leur forme de communiquer, c'est une manière de se faire remarquer et je trouve vraiment lamentable qu'on puisse critiquer le travail qu'a fait le Bureau et la Coprésidence. Il faut savoir que le Bureau a énormément travaillé et cela, au niveau de tous les groupes ; les spécialistes de chaque domaine de profession ont en effet pu aider la Coprésidence à mener à bien le projet d'aujourd'hui. Je pense que la résolution de l'UDC ne mérite pas plus qu'un refus d'entrer en matière, sans autre forme de procès ni de débat.

M. Mouhanna. Dans cet échange de propos extrêmement vifs, pour une fois, nous n'en sommes pas à l'origine ! Cela dit, je ne veux pas parler de la lettre de l'UDC en tant que telle, puisque ce que nous allons voter sont les invites. Donc, par rapport à ces invites, je pense

que la seule chose à propos de laquelle nous considérons que l'UDC a exagéré, c'est que dans cette proposition, il n'a pas été tenu compte de la phase de mise en place dont l'UDC est pourtant au courant, puisqu'il y a des représentants de son groupe aussi bien dans les séances de Bureau que dans celles qui sont élargies aux chefs de groupe. Ceci étant dit, il y a des choses que nous partageons bien sûr. A partir du moment où l'ensemble des structures aura été mis en place, il faudra effectivement respecter le règlement. Je ne dis pas que la Coprésidence ne l'a pas respecté ; j'estime qu'il n'était pas possible jusqu'à présent de faire autrement. Je suis au Bureau, je vois comment cela fonctionne ; je pense que le Bureau et la Coprésidence ont fonctionné correctement. Notre groupe n'a pas de critique vive à adresser, mais il faut faire le plus possible pour que le règlement soit respecté, notamment dans l'envoi des PV's et des convocations. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir en ce qui nous concerne les invites, mais nous ne nous prononçons pas sur la lettre du l'UDC, c'est son affaire.

M. Manuel. Nous n'entrerons pas en matière en ce qui concerne la proposition de l'UDC, mais nous trouvons qu'elle amène un point positif, c'est qu'elle permet de rappeler le travail énorme qui a été fait jusqu'à présent par le bureau et la présidence et aussi de souligner les conditions difficiles dans lesquelles ces travaux ont été réalisés. Sans locaux, sans matériel informatique, comment voulez-vous que dans ces conditions, on puisse avoir aujourd'hui, par exemple, une base informatique pour consulter nos documents ? Il faut donc rester raisonnable et qu'on se souvienne des conditions difficiles dans lesquelles le Bureau a travaillé jusqu'à présent.

La Présidente. La parole n'est plus demandée. Je passe au vote.

Par 57 non, 7 oui, 10 abstentions, l'entrée en matière sur le projet de résolution du groupe UDC est refusé.

Applaudissements

La Présidente. Je passe à la résolution « Objectif de développement équilibré et durable ». Comme convenu, il y aura 5 minutes pour l'ensemble de l'intervention des proposant, ensuite de quoi nous allons voter l'entrée en matière et ouvrir la discussion. La parole est à M. Philippe Roch.

M. Roch. Madame la Présidente, vous pouvez partager ces 5 minutes avec M. Thomas Büchi, nous allons essayer de respecter le temps imparti. J'aimerais commencer par évoquer les raisons essentielles d'adopter notre proposition. La première, sur le fond, c'est la question même du développement durable, un concept qui n'est certainement pas très clair pour beaucoup d'entre vous, mais dont l'essentiel est de favoriser une bonne gestion, une gestion durable des ressources disponibles, au profit de l'épanouissement social et de la prospérité économique, sans entamer le capital des ressources naturelles. Il faut que l'on évite de transmettre aux générations futures, des charges insupportables pour réparer nos erreurs et nous en avons déjà aujourd'hui quelques exemples avec les sites contaminés dont l'assainissement nous coûte des milliards parce qu'on n'a pas fait assez attention par le passé. Une deuxième raison, il faut que Constitution favorise le développement durable et je pense que tout le monde ici est d'accord avec cette philosophie. Or, il ne suffira pas de préciser dans l'un de nos premiers articles : « Nous voulons un développement durable ». Il faut que l'ensemble de nos travaux soit imprégné de cette idée de développement durable afin de favoriser cet équilibre entre écologie, social, et économie. Le texte que nous vous proposons est un texte très simple, léger, non dogmatique, qui se réfère à la Constitution fédérale ; nous avons renoncé à faire référence à des systèmes de critères du développement durable existant sur le plan international ou national, parce que nous avons pensé qu'ils seraient trop contraignants, trop rigides. Nous voulons nous référer uniquement au principe même du développement durable, et ceci est un argument contre celles et ceux

qui pensent que nous voulons imposer aux commissions une manière de faire ; il faut au contraire leur laisser un maximum de souplesse pour décider de quelle manière elles veulent appliquer le principe que nous déciderons aujourd'hui, et de quelle manière elles voudront rapporter sur le résultat de leurs travaux. Il y a donc énormément de souplesse laissée aux commissions. Alors, mon appel, c'est : « Osons faire ce premier pas, malgré les réticences ici ou là, pour que nous montrions notre volonté d'aller globalement dans le sens du développement durable ; c'est pourquoi je vous invite, Madame la Présidente, chers collègues, à faire le premier pas dans ce sens et à vous rallier à cette proposition en votant l'entrée en matière, et ensuite, à l'approuver. Merci de votre attention.

La Présidente. La parole est à M. Thomas Büchi.

M. Büchi. Chers collègues, le règlement précise que si un collègue Coprésident devait s'exprimer, il devrait descendre du perchoir. Toutefois, pour des raisons techniques, cela ne fonctionne malheureusement pas, donc pour ne pas ralentir nos débats, je vais m'exprimer depuis le perchoir. J'ai envie de vous dire : « Mais qui, dans cette salle, pourrait dire non au développement durable ? Qui, dans cette salle, ne se sentirait pas concerné par les enjeux plantaires auxquels nous sommes confrontés ? Qui, dans cette salle, n'envisage pas au fond de lui-même d'intégrer les trois paramètres fondamentaux d'équilibre dans nos travaux de réflexion ? » Je rappelle que l'idée du développement durable, c'est de travailler sur des sujets en essayant d'intégrer dans notre pensée les paramètres économiques, sociaux et environnementaux, et de voir sous quels aspects on arrive à les traiter harmonieusement ensemble, ce qui permettrait une façon d'aborder nos travaux un peu différente de ce qu'on fait habituellement. Je voudrais rappeler historiquement parlant – et je m'adresse un peu au groupe Libéraux & Indépendants et à mes collègues du groupe Radical Ouverture qui sont un peu tièdes quant à cette proposition – que ce sont les conseillers d'Etat Guy-Olivier Segond et Claude Haegi, il y a 20 ans, qui ont permis à Genève la mise en place de la commission qui a donné naissance au sommet de Rio de 1992 et qui, quelque part, à quand même changé la face du monde. Il y a aussi eu une motion votée à l'unanimité en 2001 par le Grand Conseil qui demandait à ce que Genève devienne la capitale mondiale du développement durable. Mesdames et Messieurs, c'est une chance que nous soyons audacieux dans notre méthodologie de travail à ce sujet ; cette proposition se veut incitative, et surtout pas coercitive. Nous voudrions vraiment que ce soit constructif pour qu'on en parle, et si plusieurs groupes et personnalités se sont concertés pour l'élaboration de cette proposition, nous vous remercions par avance de votre soutien.

La Présidente. J'ouvre maintenant le débat sur l'entrée en matière. Personne ne demande la parole, donc je propose le vote d'entrée en matière sur cet objet.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de résolution « Objectif développement équilibré et durable » est acceptée par 48 oui, 18 non, 6 abstentions.

La Présidente. L'entrée en matière étant acceptée, nous ouvrons le débat sur cet objet.

M. Halpérin. Madame la Présidente, chers collègues, je tiens à vous dire tout d'abord à quel point je suis heureux de travailler avec vous tous à la rédaction de ce projet et je nous souhaite à tous de réussir ensemble à préparer un projet qui soit rassembleur et qui permette à tous les Genevois de se retrouver. C'est justement parce que je souhaite que nous nous rassemblions et que nous trouvions un dénominateur commun que je crois qu'il est important d'éviter de polluer le travail des commissions par une pluie de résolutions et d'autres invites. Le groupe Libéraux & Indépendant » vous invite donc à refuser chacun de ces projets qui nous ont été présentés aujourd'hui, qu'il s'agisse des résolutions ou des invites. Notre propos n'est évidemment pas ici de minimiser l'intérêt des différentes résolutions qui sont proposées, ni leur pertinence. Il n'est pas question, par exemple, de nier l'importance de la question du développement durable et je crois que tout le monde l'a

compris, nous sommes tous concernés par ce sujet ; il me semble évident que l'une ou l'autre des commissions aura un certain moment à se saisir de ces questions. Le problème n'est pas celui-là. Simplement, il n'y a pas de raison aujourd'hui de vouloir imposer à chacune des commissions des concepts par avance. Nous avons tous voulu, à juste titre, laisser une grande marge de manœuvre à chacune des commissions, pour réfléchir au travail qui devrait être fait en commission et aux sujets qui devraient être traités. Or, avant même que ces commissions aient commencé à travailler, nous voulons maintenant leur imposer des sujets qu'elles devront traiter et qui auraient une plus grande pertinence par rapport à d'autres sujets. Je me pose la question de savoir : pourquoi tel sujet plutôt que tel autre ? Pourquoi est-ce que la commission qui traite des institutions doit à priori avoir à traiter des questions du développement durable ? C'est une question parmi d'autres, pourquoi ne pas parler également de l'équilibre des finances ou d'autres sujets qui concernent évidemment tout le monde également. C'est pour cette raison qu'il nous apparaît dangereux et contreproductif d'inonder l'Assemblée de propositions qui s'imposeraient aux commissions ; il est urgent de laisser les commissions travailler, de les laisser se saisir des objets importants et s'il devait s'avérer, au cours des travaux des commissions, qu'un cadre plus rigoureux devait être mis en œuvre, il serait toujours temps de confier à la Commission de rédaction du règlement la possibilité de réfléchir à nouveau à ce règlement, d'imposer une organisation différente. C'est la raison pour laquelle le groupe Libéraux & Indépendants vous invite à refuser l'ensemble de cette proposition.

La Présidente. La parole est à M. Calame.

M. Calame. Mesdames, Messieurs, déjà en 1988, le développement durable était mentionné et décrit dans le cadre de la commission mondiale sur l'environnement et le développement qui a eu lieu à Montréal. En 1992, la conférence de Rio a adopté cette terminologie et cette définition. Après 20 ans d'existence et une majorité bien réelle, il est temps maintenant de reconnaître sa nécessité. En effet, comment envisager un avenir et une Constitution durable sans intégrer dans nos travaux la notion même qui doit régir le futur et le quotidien de nos enfants ? Je vous encourage Mesdames et Messieurs les Constituantes et Constituants à accepter cette proposition.

La Présidente. La parole est à M. Gardiol.

M. Gardiol. Je m'étonne d'entendre dire que notre proposition sur le développement équilibré et durable pourrait polluer les travaux des commissions. Je crois que notre objectif est bien, au travers de cette proposition, d'inviter notre Constituante à donner un premier signe que nous allons traiter vraiment de questions de fond ; jusqu'à maintenant, nous nous sommes beaucoup concentrés sur des questions de forme, de règlement, et il y a bien sûr d'autres thèmes qui sont importants, mais nous avons tous dit, dans nos programmes, pour être élus dans cette Constituante, que la question d'un développement équilibré et durable était une priorité par rapport à une Constitution qui va concerner les générations futures. Nous ne voulons pas mettre les commissions sous une contrainte quelconque, mais simplement donner un signal important, autant à la Constituante qu'à la population genevoise que notre Constituante a cette vision d'une responsabilité éthique par rapport à l'avenir de notre canton et de notre république. Une dernière chose que j'aimerais dire, c'est que les éléments que nous avons utilisés pour donner quelques indications de réflexion et de travail sur ce concept sont aussi utilisés aujourd'hui dans le monde économique et financier pour faire le rating des entreprises. Donc, je crois que c'est un moyen que nous nous donnerons d'une manière transversale, pour essayer de prendre en compte cette problématique dans les propositions que nous aurons évaluées, et c'est pour cela que nous vous remercions aussi de soutenir cette proposition.

La Présidente. La parole est à M. Barde.

M. Barde Nous comprenons bien entendu dans notre groupe le souci qui préside et qui a présidé au dépôt de cette résolution. Bien sûr, nous sommes aussi attachés au principe du développement durable. Le problème, c'est de savoir comment une telle résolution serait utilisée dans le cadre des travaux que nous allons effectuer, parce qu'il s'agira en quelque sorte d'examiner au travers du prisme du développement durable toutes les propositions qui seront faites. C'est là que le problème va se poser, parce qu'on va en quelque sorte se poser la question de savoir si telle ou telle proposition mérite de figurer dans la Constitution, au regard de cette même Constitution, ou si telle ou telle proposition mérite d'être retenue au regard de la notion du développement durable. Ce sont deux notions qui sont tout de même différentes, même si on comprend bien ce qui préside au dépôt de cette résolution. C'est la raison pour laquelle le groupe G[e]l'avance refusera de s'associer à cette proposition, comme il refusera de s'associer aux autres propositions qui ont été déposées, pour laisser la plus grande liberté à tous les Constituants de travailler en ayant bien entendu à l'esprit les problèmes dont nous parlons.

La Présidente. La parole est à M. Grobet.

M. Grobet. Au nom de l'AVIVO, ce premier débat politique par rapport à la Constitution future est une première expérience intéressante. Il a été dit tout à l'heure par le représentant du groupe Libéraux & Indépendants qu'il s'agissait d'avoir une Constitution nouvelle, avec des nouveautés, etc., et je vois que tout de suite, dès que nous sommes saisis d'un problème particulièrement important, on se referme, alors que le développement futur de notre planète est certainement l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés. On peut toujours discuter sur cet adjectif de développement *durable*, parce qu'énormément de gens utilisent cet adjectif et je ne suis pas toujours convaincu qu'on ait le même mode d'interprétation de cette notion. Mais je crois que le texte est suffisamment clair pour montrer qu'il s'agit aujourd'hui d'être particulièrement attentif en ce qui concerne le développement, que ce soit sur le plan local, à Genève, en Suisse, en Europe et partout dans le monde, et face à nos enfants qui vont se trouver dans des situations terribles, si nous n'arrivons pas à maîtriser ce développement, à arrêter le réchauffement mondial et toute la pollution qui se développe. On est dans une situation qui est catastrophique et je trouve que c'est l'un des éléments principaux qui devrait figurer dans la Constitution. J'espère que cette proposition sera soutenue.

La Présidente. La parole est à M. Mouhanna

M. Mouhanna. J'ai un complément à faire concernant l'intervention de M. Halpérin où il dit qu'il ne faut pas surcharger la plénière de résolutions et de propositions et que c'est au niveau des commissions ; c'est en contradiction avec ce qui a été dit tout au long des interventions des uns et des autres, parce qu'on voudrait que la population sache de quoi on parle. Alors, de deux choses l'une : ou bien les commissions travaillent également en toute transparence et les PVs sont publics, ou alors ils ne le sont pas. Donc, le seul lieu où justement la population peut s'informer par rapport à des débats de cette importance, c'est la plénière, et je suis étonné qu'on essaie d'empêcher l'Assemblée de faire le vrai débat politique, parce que nous sommes là pour faire du cent pour cent politique. La Constitution, c'est le socle de toutes nos lois, il ne faut pas l'oublier. Je termine en disant que j'espère que dans les commissions, on précisera la notion de social, la notion de solidarité, mais nous reviendrons sur le sujet plus tard.

La Présidente. La parole est à M. Grandjean.

M. Grandjean. Qu'un membre du groupe des Verts et Associatifs défende cette proposition n'est pas un scoop, mais je vais essayer de dire pourquoi, aujourd'hui, elle paraît devoir être soutenue avec conviction. Le développement durable ou équilibré n'est pas un thème dont tel ou tel groupe politique aurait le monopole : nous l'avons vu dans la campagne, un certain

nombre d'entre nous avons mis en avant le thème de la durée, conscients à juste titre que les travaux que nous menons maintenant valent pour les générations qui viennent. S'il nous paraît nécessaire de défendre le développement durable, ce n'est pas non plus parce qu'il faudrait sacrifier à une religion à la mode ou se gargariser d'un thème qui est bien dans l'air du temps. Il me semble que si cette proposition doit aujourd'hui être soutenue, c'est qu'on touche là un des points essentiels qui figurent dans la Constitution fédérale parmi les buts que se donne la Confédération. Bien sûr, il y a plusieurs buts, et nous sommes sensibles au fait qu'il ne s'agit pas de nous noyer, comme nous l'avons entendu tout à l'heure, dans une pluie de résolutions ou dans une inondation de propositions, mais il se trouve que parmi tous les buts qui doivent ordonner notre société, constituer des axes, que ce soit protéger les libertés et les droits, que ce soit promouvoir et assurer la sécurité, favoriser la prospérité ou garantir l'égalité des chances dans toute la mesure du possible, il en est un sans lequel aucun des autres, n'aurait à long terme de portée, de consistance : celui qui consiste à favoriser le développement durable. Que voudrait dire la prospérité d'un pays si le développement durable et équilibré n'est pas assuré ? Pourquoi se battre pour la liberté si nous n'avons plus d'environnement dans lequel exprimer cette liberté ? C'est la raison pour laquelle nous engageons tous les membres de cette honorable Assemblée à soutenir cette proposition.

La Présidente. La parole est à Mme Gisiger.

Mme Gisiger. Merci. En lisant attentivement cette proposition appelée « Objectif développement équilibré et durable », je me suis penchée plus attentivement sur les petits chiffres que vous avez en-dessous, 1, 2, et 3. Cette proposition, pour moi, a un double mérite : celui d'avoir été élaborée par un groupe de personnes d'horizons variés, dans une séance Remue-méninges dont on se souviendra et là, je voudrais souligner l'importance de ce type de journées. Le groupe PDC va demander à la Présidence et au Bureau de refaire une telle journée, au rythme auquel il sera jugé nécessaire. Il me semble que cette première réunion a porté ses fruits. Le deuxième mérite revient au contenu de la proposition dans deux recherches, celle de l'équilibre entre objectifs socio-économique et environnemental, et celle de l'équité intergénérationnelle et de la solidarité intergénérationnelle. Concernant le principe d'équité, je crois que nous devons nous garder de confondre l'équité et l'égalité ; même si la racine est la même, l'équité consiste à faire à chacun part égale et ainsi, à respecter les droits de chacun. Ainsi, dans ma réflexion, je pense que nous devons nous appeler à travailler à une juste répartition des ressources, et c'est le sens de ce principe d'équité.

La Présidente. Merci. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer au vote.

Par 44 oui, 24 non, 6 abstentions, l'entrée en matière sur le projet de résolution « Objectif développement équilibré et durable est acceptée.

Applaudissement

La Présidente. Je souhaiterais que la proposition qui figure dans l'annexe 7, Résolution relative au travail en Commission thématique » soit traitée en même temps que celle qui figure dans l'annexe 9, « Résolution MCG » puisqu'elles concernent les mêmes objets. Je donne la parole au groupe Association de Genève.

M. Lador. Il ne s'agit pas vraiment d'une pluie de résolutions. Ce sont des propositions que nous devons faire pour nos travaux, donc cela me paraît être une méthode normale de travail. Ensuite, la présente résolution ainsi que d'autres n'arrive pas comme cela : c'est le fruit de l'élaboration des travaux que nous avons eus, notamment depuis la journée Remue-méninges qui a d'ailleurs été évoquée tout à l'heure par Mme Gisiger. Cette résolution est donc la suite de la discussion sur la répartition des commissions. Comme vous vous en

souvenez peut-être, nous avons proposé une répartition des commissions et finalement, suite aux discussions qu'il y avait eues dans le cadre du Bureau élargi, nous l'avons retirée ; mais nous aimerions répondre à ce qui avait été manifesté par certains groupes qui étaient en intérêt avec la proposition que nous avons faite, et de voir quelles étaient les possibilités d'y répondre. Nous avons donc travaillé avec plusieurs groupes et je voudrais ici les remercier pour leur contribution active. Ce que vous avez ici, c'est un texte de synthèse, ce n'est pas simplement la proposition des Associations, puisqu'au départ, le texte était un peu différent. L'objectif de cette résolution est d'orienter l'esprit de travail dans la perspective qui vient d'ailleurs d'être confirmée par le vote auquel nous venons de procéder, de répondre à un certain nombre de défis. Cela a déjà été mentionné dans le débat précédent concernant les commissions, nous allons faire un texte qui va, si possible, durer, et répondre à toute une série de problèmes qui vont concerner l'organisation des institutions, du territoire, du bien commun. Nous avons donc listé dans cette résolution, de façon purement indicative, certains des défis auxquels nous devons répondre et il nous paraît important que le travail en commission prenne en considération l'ensemble de ces défis. Il faut dans nos travaux une organisation qui soit robuste, dans la mesure où nous allons affronter des temps de crise relativement difficiles. Cette résolution se veut avant tout une inspiration. Elle n'est pas rédigée de façon contraignante par rapport aux commissions ; il ne s'agit pas de lier les mains des commissions. Nous voulons respecter cette volonté que les commissions puissent s'organiser librement, mais nous voulons ici être une résolution d'inspiration, et c'est dans cet objectif d'inspiration que nous vous remercions de la soutenir.

La Présidente. La parole est à M. Kunz.

M. Kunz. N'avait-on pas décidé de voter l'entrée en matière avant le débat ?

La Présidente. Tout à fait, mais il était aussi convenu que chacun des auteurs des deux propositions les présentent. J'attends donc que M. Dimier présente la proposition du MCG.

M. Dimier. A mon avis, il y a confusion. Nous avons travaillé avec les Associations de Genève à l'élaboration d'un texte. La formulation qui vous est présentée sous « proposition des Associations de Genève » ne nous convenant pas, nous avons fait une contreproposition dont l'élément central est le point 3 de notre projet, actuellement appelé résolution. Evidemment, j'adhère en grande partie à ce que disent les Associations, étant entendu que dans cette proposition, à notre avis, il y a un élément qui est trop contraignant et que nous avons amendé par le chiffre 3 de notre propre proposition. Si l'on veut faire un débat des deux propositions, je n'y vois pas d'inconvénient, mais j'ai compris qu'elles se défendaient l'une après l'autre, raison pour laquelle je proposais de prendre la parole après coup.

La Présidente. Nous votons l'entrée en matière sur le projet de résolution du groupe Associations de Genève (l'annexe 7).

L'entrée en matière sur le projet de résolution du groupe Associations de Genève est refusée par 37 non, 30 oui, 8 abstentions.

La Présidente. Je passe la parole à M. Dimier.

M. Dimier. Il est en fait assez simple de rédiger une Constitution. D'autres constitutionnalistes se sont livrés à l'exercice avant nous, certains y sont parvenus à trois, certains à plus, le canton de Neuchâtel avait confié ce mandat à vingt-cinq personnes. Ce n'est donc pas autour de l'exercice de la rédaction d'une Constitution que se trouve la difficulté. Elle se trouve dans le supplément que doit apporter une Constitution aujourd'hui, et nous en avons débattu au moins à trois reprises tout à l'heure, c'est-à-dire l'adhésion du plus grand nombre de nos concitoyens. Pour ce faire, il est donc essentiel et central de pouvoir

arriver avec un projet dans lequel l'ensemble des préoccupations mène à éviter à ce qu'on assiste aujourd'hui, à savoir un divorce clair entre le peuple et en tout cas une partie des institutions. Nous avons, comme je l'ai dit précédemment, travaillé sur cette résolution avec les Associations et le texte proposé reprend l'essentiel de leur projet, le chiffre 3 en constitue l'amendement. Nous vous remercions de nous soutenir.

La Présidente. Je passe la parole à M. Mouhanna.

M. Mouhanna. J'aimerais d'abord faire une remarque. Une résolution n'a strictement rien de contraignant ; ce n'est pas une obligation que les entités qui reçoivent une résolution s'y soumettent. D'ailleurs – et j'aurais peut-être dû le dire avant – je m'étonne qu'on se fasse des résolutions adressées à nous-mêmes. Une deuxième chose, dans le règlement, il est dit que les commissions sont libres de s'organiser comme elles l'entendent. Si je suis M. Dimier, s'il veut rassembler la population de Genève, ou même de la Suisse, de l'Europe, de l'humanité, ou de la galaxie, il s'agit de décréter le bonheur universel. Ceci pour dire que le point 3 est totalement inadmissible, car au travers de ce genre de demandes, on voudrait, par exemple, éviter que l'on mette quelque chose dans la Constitution qui oblige à ce moment-là à respecter un certain nombre de normes, d'obligations, que ce soit au niveau des droits des citoyennes et citoyens, que ce soit au niveau du social, de la santé, de l'instruction publique, etc. Je vous signale en passant qu'il y a eu un certain nombre d'initiatives populaires qui ont été adoptées par le peuple dans beaucoup de domaines, et pour nous, ces avancées démocratiques doivent être maintenues. Il n'est donc pas question de renoncer à un certain nombre d'obligations et de les remplacer par des déclarations générales qui permettraient tout et son contraire. Il faut que ce soit clair.

La Présidente. Merci, la parole n'étant plus demandée, je fais voter l'entrée en matière

Par 50 non, 8 oui, 8 abstentions, l'entrée en matière sur le projet de résolution du groupe MCG est refusée.

La Présidente. Nous passons au projet de résolution déposé par les Associations de Genève, « Respect des propositions et pétitions ». La parole est à M. Manuel.

M. Manuel. Notre résolution vise à préciser la manière dont les pétitions et propositions seront reçues et examinées pendant la phase de diagnostic. En effet, le règlement définit clairement aux articles 7, 63 et 64 les procédures qui sont réservées aux propositions et aux pétitions, mais il ne dit cependant rien de l'esprit qui devra prévaloir à leur traitement. Ce que nous voulons vous proposer, c'est de poursuivre notre travail en commission pendant la phase de diagnostic dans l'esprit de la journée Remue-méninges, Mme Gisiger l'a d'ailleurs rappelé. Nous vous proposons concrètement, premièrement, pendant cette phase de diagnostic, que chaque proposition, chaque pétition soit prise en considération sans refus d'entrer en matière, qu'elle soit accueillie. Deuxièmement, nous vous proposons qu'un examen objectif des avantages et inconvénients de ce qui nous est proposé soit fait avant d'entrer dans la discussion ; ce que nous vous proposons, c'est de reprendre le schéma de travail qui a prévalu à la journée Remue-méninges. C'est une résolution qui va nous permettre à nous, Constituants, d'accueillir ce qui nous est présenté par la population en termes de propositions et de pétitions, sous une forme d'ouverture ; c'est cela l'élément principal de notre proposition, que ce soit vraiment un esprit d'ouverture sur ce qui nous est proposé qui prévale. Je voulais finir par une requête qui est implicitement contenue dans cette proposition, c'est qu'en fait, les possibilités de pétitions et de propositions qui existent dans le règlement sont assez mal connues par le public, donc notre résolution vise aussi à ce que le Bureau prenne les mesures qui s'imposent pour que ces processus qui permettent de nous interpeler soient vraiment diffusés dans les médias, dans les mois qui viennent. Je voudrais terminer en disant que cette résolution a été élaborée avec l'aide d'autres groupes, que je remercie encore pour leur contribution.

La Présidente. Je passe la parole à M. Alder.

M. Alder. Le groupe Radical Ouverture vous invite à ne pas entrer en matière sur cette résolution ; depuis tout à l'heure, nous tergiversons, nous palabrons sur ce qui n'est rien d'autre que des tentatives de modifications en coulisse du règlement que nous avons adopté le 2 février dernier. Seule la résolution sur le développement durable portait sur des enjeux de fond. Là, nous sommes en train de revenir en arrière ; les perdants, donc ceux qui n'ont pas réussi à faire passer certaines modifications au règlement cherchent à nous les imposer par des voies parallèles ; c'est inadmissible et c'est pourquoi je vous invite à ne pas entrer en matière sur cette résolution.

La Présidente. La parole est à M. Albert Rodrik.

M. Rodrik. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je me demande au fond pourquoi présume-t-on que nous ne soyons pas capables, spontanément, de considérer ce qu'on nous dit là comme faisant partie de notre mission. Il y aurait donc des gens vêtus de lin blanc et de probité candide qui viendraient nous le rappeler, à nous autres qui ne sommes par vierges, politiquement. C'est de cela qu'il s'agit. Moi, je ne vois pas d'inconvénient à la voter, mais en même temps, je me dis que je pose un jugement de valeur sur moi-même, parce que j'ai l'opprobre d'avoir siégé dans ces bancs, dans d'autres circonstances et pour un autre rôle. J'essaie de dire cela le plus calmement possible, plus calmement que mon plus jeune collègue, mais en même temps, pourquoi diable devrais-je me faire rappeler cela ? Veuillez m'excuser.

La Présidente. La parole est à M. Dufresne, des Verts et Associatifs.

M. Dufresne. Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'écriture d'une nouvelle Constitution est une opportunité unique dans l'histoire d'une démocratie de prendre du recul sur notre société, de mettre à plat un problème existant et d'envisager les défis à venir. Ne soyons pas obsédés dans un premier temps de savoir si les questions qui vont nous être transmises sont d'ordre constitutionnel ou non. Dans la première étape de notre travail, il est nécessaire avant d'élaborer des solutions, d'avoir une vision d'ensemble des défis actuels et à venir. Le règlement a prévu des instruments de participation de la population aux travaux de la Constituante. La résolution présentée par le groupe des associations prévoit que toutes les propositions et pétitions soient examinées sans refus d'entrée en matière. Il nous paraît en effet important que les préoccupations de nos concitoyens qu'elles soient considérées constitutionnelles ou non servent à enrichir nos travaux et à faciliter le diagnostic des problèmes à résoudre. Nous vous invitons donc chaleureusement à soutenir ce projet de résolution sur le respect des propositions et pétitions présenté par les associations. A cette occasion nous invitons également le bureau à entreprendre rapidement les efforts nécessaires pour informer la population des conditions de participation aux travaux de la Constituante. Merci pour votre attention.

La Présidente. Merci. La parole est à M. René Koechlin.

M. Koechlin. Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous plongeons dans l'angélisme. Nous nous attachons à enfoncer des portes grandes ouvertes. Le développement durable en est un exemple. Nous sommes tous d'accord sur l'importance du développement durable, mais c'est une porte grande ouverte dans laquelle nous sommes tous prêts à nous engouffrer ; alors pourquoi perdre de son temps à enfoncer ces vides et de surcroît, pour certains, à profiter de l'occasion pour tortiller les poils des mouches ? Parce que si nous continuons sur ce ton, Mesdames et Messieurs, alors nous vous proposerons une douzaine de résolutions. Par exemple, l'assemblée recommande aux Constituants, lors de leur travail en commission : 1) d'être à l'écoute des autres, 2) de ne pas tenter d'imposer

une doctrine, 3) d'agir en toute conscience et en parfaite indépendance d'esprit, et 4) – cela c'est biblique – d'aimer son prochain, comme soi-même. Mesdames et Messieurs, on peut encore allonger la liste pendant très longtemps, pendant toute la soirée, mais s'il vous plaît, venons-en aux choses sérieuses, et ces choses sérieuses ; nous les attaquerons en commission.

Applaudissements

La Présidente. La parole est à M. Mouhanna.

M. Mouhanna. Merci, Madame la Présidente. Je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet des résolutions, mais il y a quand même quelque chose qui me trouble dans la résolution proposée par le groupe des Associations. En effet, quand je lis que l'Assemblée constituante décide que pendant la première période des travaux aux commissions, les propositions qu'elle reçoit et qu'elle retransmettra seront examinées, etc., ce n'est pas très précis. Est-ce qu'une même personne, par exemple, peut envoyer une co-proposition et que cela oblige les commissions à les examiner ? Dans le règlement, si mes souvenirs sont bons, il faut une pétition ; il faut un certain nombre de personnes qui signent. Deuxième chose – et cela me gêne davantage – chaque proposition et chaque pétition est d'abord soumise à un examen sur ses avantages et inconvénients avant d'être discutées sur le fond. Comment peut-on connaître les avantages et les inconvénients sans avoir discuté le fond ? Personnellement, je n'ai pas cette intelligence inouïe, n'est-ce pas, qui permet de savoir tout de suite, avant d'avoir discuté sur le fond, s'il y a des avantages et des inconvénients. Ceci étant dit, ce qui m'intéresse le plus dans la proposition des Associations, c'est le dernier paragraphe qui demande – et là je serais d'accord – que les choses soient clarifiées en ce qui concerne, par exemple, la participation démocratique. Il faut effectivement clarifier la manière. Que veut dire consulter la population, sous quelle forme, etc. ? C'est toute la question de la consultation du peuple, de la population et de la communication. Nous aurions donc accepté le dernier paragraphe ce qui fait que c'est plutôt l'abstention qui nous convient le mieux.

La Présidente. La parole est à M. Gardiol.

M. Gardiol. Deux mots, parce qu'il semble que cette résolution va avoir de la peine à passer l'entrée en matière : dire quand même, malgré les critiques qui lui sont adressées, qu'effectivement, un des soucis qu'elle comporte, c'est la question de l'information de la population et sur les possibilités de celle-ci à transmettre des propositions ou des pétitions. Jusqu'à présent, il y a eu peu de communication à ce niveau-là, mais, à partir du moment où les commissions vont commencer leurs travaux, tout va aller très vite et j'aimerais au moins que cet aspect de cette résolution soit pris en compte par le Bureau.

La Présidente. La parole est à M. Murat Alder.

M. Alder. Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste préciser que le droit de pétition existe et s'exerce déjà dans le canton de Genève. Le Grand Conseil en sait quelque chose. Je ne vois pas l'utilité d'informer les gens sur le droit de pétition, puisque ce droit, ils l'ont, et ils savent qu'ils l'ont.

La Présidente. La parole est à Mme Jocelyne Haller.

Mme Haller. Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Constituantes et Constituants, je ne reviendrai pas sur le caractère d'auto-exhortation que peuvent avoir ces textes, et notamment celui-là. Je pense que d'aucuns se sont exprimés à ce propos. En revanche, je crois qu'il faut appeler les choses par leur nom. M. Murat Alder s'est exprimé de façon relativement vive tout à l'heure, mais je crois qu'il a bien cerné le problème : il ne s'agit pas tant de gloser sur la question de la pétition ou de la proposition. Une chose est la pétition

adressée au Grand Conseil, une autre celle qui s'adresse à la Constituante. Je pense que ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de préciser ces choses-là. J'aimerais simplement rappeler que lors de notre Assemblée constituante du 2 février, nous avons comme objet notamment l'adoption du règlement. Beaucoup d'entre nous étaient mécontents d'une partie de ce règlement et avaient souhaité des amendements. Il a été répondu à la plupart d'entre eux qu'il n'était pas question ce jour-là d'amender ou de modifier le règlement, mais que nous pourrions y revenir par la suite, et l'amender si nécessaire. Je crois que la proposition qui nous est soumise ici vise notamment à assouplir et à garantir que toute proposition ou pétition puisse être entendue et prise en compte dans les travaux de la Constituante. Il ne s'agit de rien d'autre, alors peut-être qu'il faudrait préciser la proposition du groupe des Associations, en complétant simplement par la recommandation de renvoyer cette résolution, si elle est acceptée, à la Commission du règlement pour la traduire dans les dispositions réglementaires. Merci de votre attention.

La Présidente. Merci Mme Haller. Je fais voter l'entrée en matière sur cette proposition.

Par 44 non, 22 oui, 10 abstentions, le projet de résolution du groupe Associations de Genève « Respect des propositions et pétitions est refusé.

13. Date de la prochaine séance de l'Assemblée.

La Présidente. La prochaine séance aura lieu le jeudi 28 mai de 16h 00 à 23 h00. M. Dimier, vous avez demandé la parole.

M. Dimier. J'ai déjà eu l'occasion de le dire au Bureau élargi, il me semble que de faire réunir cette Assemblée tard dans la soirée et *a fortiori* en fin de semaine n'est pas une bonne solution. Je crois que l'agenda est déjà réglé pour la prochaine séance, mais je pense que cette Assemblée doit plutôt se réunir, comme elle le fait actuellement, dans le début de l'après-midi jusqu'à la fin de l'après-midi.

La Présidente. Merci. Je passe la parole à M. Maurice Gardiol.

M. Gardiol. Je voulais dire que nous soutenons cette demande et que nous aimerions avoir un vote par rapport à cette proposition.

La Présidente. Je vous demande alors de préciser votre proposition.

M. Gardiol. La proposition est que pour les prochaines séances, au-delà de celle du 28 mai, nous siégeons les jeudis de 14 heures à 19 heures.

La Présidente. M. Kunz a demandé la parole.

M. Kunz. La proposition de M. Gardiol est bien entendu à respecter mais ce point n'est pas à l'ordre du jour et nous n'allons pas, comme cela, voter que désormais les séances se tiennent à telle ou telle heure. Nous attendons des propositions du Bureau et dans ce cas-là nous voterons.

La Présidente. Ce point sera donc soumis à l'ordre du jour de la prochaine séance. Je vois que d'autres personnes souhaitent encore parler. MM. Calame et Grobet.

M. Calame. Merci, Madame la Présidente. Il me semble que la définition des horaires ressort du Bureau et non pas de l'Assemblée.

La Présidente. M. Grobet.

M. Grobet. Il me semble que la Présidence a évoqué la prochaine séance plénière. Or, l'Assemblée plénière est bastante ; si une proposition est faite en ce qui concerne l'horaire, celle-ci doit être faite devant le plenum. J'appuie les propositions qui ont été faites ; jusqu'à maintenant nous avons eu des séances plénières à partir de 14h00. Je fais une proposition concrète que la prochaine séance ait lieu à 14h00, comme aujourd'hui.

La Présidente. M. Dimier.

M. Dimier. J'ai cru comprendre que les associations étaient pour la démocratie, je constate qu'elles s'en remettent au Soviet Suprême

Quelqu'un dit que c'est méchant.

La Présidente. Je propose de soumettre au vote l'horaire pour la prochaine séance plénière. Que ceux qui acceptent la proposition de commencer à 16h00 votent oui, qui ceux qui veulent conserver 14h00, comme aujourd'hui, votent non.

Quelques protestations dans la salle.

Par 31 non, 22 oui, 13 abstentions, la proposition de commencer la prochaine séance plénière à 16h00 est refusée.

La Présidente. L'horaire de la prochaine séance sera donc avancé à 14h00.

A nouveau quelques protestations.

14. Divers

La Présidente. Il n'y a pas de divers.

15. Clôture.

La Présidente. Avant de clôturer cette séance, je souhaiterais vous remercier de votre participation, de l'état d'esprit dans lequel elle s'est déroulée, de vos contributions positives.